





Le pylône est installé à l'arrière du stade de football « Jean Laplaud ». Il est accessible depuis la route de Saint-Priest-Ligoure.

Voici un dossier ouvert depuis 2001 qui aboutit en ce dernier semestre de l'année 2024 grâce à la ténacité de vos élus. Ce pylône de téléphonie « 4G » désiré, espéré, voulu, ... et enfin obtenu va nous permettre d'obtenir la couverture tant attendue du centre-bourg. Avec cet équipement devenu indispensable, vous pourrez désormais appeler ou être joints depuis l'ensemble des édifices publics communaux. Loin d'être un gadget, la téléphonie mobile permettra aux adultes présents dans le groupe scolaire de pouvoir appeler les secours ou les forces de l'ordre en cas de problème. Nous pourrons également échanger aisément avec l'ensemble des agents de notre service public communal. La municipalité remercie les membres de la commission en charge de l'effacement des zones blanches pour leur soutien unanime pour que Saint-Jean-Ligoure obtienne cet équipement performant. Nos remerciements s'adressent aussi à Nicolas DE JESUS, Adjoint au Maire qui s'est particulièrement investi dans ce dossier.

Pour vous, Saint-Jean-Ligoure innove et s'anime!



Le mot du Maire



Madame, Monsieur, Chers administrés,

La rentrée scolaire de septembre 2024 s'est déroulée dans les meilleures conditions! En effet, « petits » et « grands » attendaient avec impatience cette journée de retrouvailles. Les écoliers ont retrouvé nos fidèles enseignantes très investies dans leurs missions. La bonne humeur régnait également du côté des personnels communaux placés sous la houlette de Cédric, notre « chef de cuisine »! Quelle chance ont nos enfants de fréquenter les bancs de cette école de la République laïque qui les protège du tumulte des actualités moroses. Comme chaque année, tout sera mis en œuvre afin que le parcours scolaire de chaque enfant soit le plus bénéfique à sa construction de futur adulte.

La vie communale n'est pas faite que de moments de bonheur, vous vous en doutez bien. C'est ainsi que j'ai souhaité prendre la parole dans les colonnes du « Populaire du Centre » suite aux déclarations mensongères de Monsieur Bruno LEMAIRE, Ministre de l'économie démissionnaire. En effet, au moment de quitter Bercy, celui-ci a osé dire que les collectivités territoriales étaient responsables de la dette abyssale de notre Pays. Tout comme Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil Départemental et Alain ROUSSET, Président de la Région Nouvelle Aquitaine, j'ai dénoncé ces propos inqualifiables, tenus pour tenter de trouver des boucs émissaires à sa gestion calamiteuse de nos deniers publics. Les Maires ruraux ont l'habitude de courber l'échine, mais ne laissent pas pour autant dire n'importe quoi! A la suite de mon intervention, j'ai reçu de nombreux témoignages de collègues Maires ainsi que des Chefs d'entreprises qui partagent et soutiennent mon intervention que vous pourrez découvrir en totalité dans ce « Chabatz d'Entrar ». Les Communes votent leurs budgets en équilibre ce qui n'est pas le cas de l'Etat. Ne trouvez-vous pas qu'à l'opposé du vacarme médiatique National qui fait suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale voulue par Monsieur le Président de la République, le climat est plutôt bienveillant et apaisé dans nos petítes localítés? Je suís depuís toujours convaincu de la raison d'être de nos communes, lieux où nous partageons les mêmes difficultés, et les mêmes joies.

Heureusement, je qualifierai notre relation avec les différents services de l'Etat en Haute-Vienne comme fructueuse, faite de confiance réciproque, et même souvent d'amitié avec certains interlocuteurs. Les personnels des différents services de la Préfecture nous accompagnent chaque jour, et nous pouvons compter sur eux chaque fois que nous avons besoin. J'ai également une pensée pour les salariés de la Direction Départementale des

Territoires (DDT) et de l'office Français de la Biodiversité (OFB), qui sont parfois victimes du comportement indigne de certaines minorités très bruyantes.

En novembre prochain, notre petite localité aura l'honneur d'accueillir Monsieur le Préfet. Celui-ci vient découvrir les travaux réalisés depuis 2008 et financés par la Préfecture au travers de ses différents dispositifs (DETR, DSIL, DSEC,...) Nous lui ferons visiter notre beau village et son développement maîtrisé.

Après les réparations des routes dont certains travaux se poursuivent actuellement, voici venu le temps d'ouvrir le dossier de la restauration de notre bâtiment commun le plus ancien : l'Eglise. A cet instant, il me semble important de vous dire que les travaux se dérouleront par tranches car le coût va être très élevé et cela va prendre du temps. Mais, comme pour tous les autres travaux que votre municipalité a menés depuis 2008 jusqu'à ce jour, nous irons chercher les financements afin de préserver le porte-monnaie communal, ... qui est le vôtre!

Nous avons demandé un devis à l'entreprise « Blanchon monuments historiques »pour restaurer la statue de « Saint-Jean-Baptiste » qui surplombe le portail d'entrée. Nous vous tiendrons informés de cette opération dont nous ne connaissons pas le montant du devis au moment où j'écris cet édito.

Les travaux de renforcement du réseau d'électricité se poursuivent dans le bourg afin de pouvoir vous assurer une meilleure qualité de la distribution de l'électricité à votre domicile. C'est important, à l'heure où cette énergie est de plus en plus sollicitée.

Le bâtiment des commerces a pris beaucoup de retard malgré les financements obtenus. J'espère pouvoir revenir vers vous prochainement pour vous apporter des informations.

La couverture en téléphonie mobile du centre-bourg et des hameaux les plus proches est sur le point d'être réalisée; c'est une question de jours. Nos locaux communaux publics devraient tous être desservis. Ce sera notamment le cas de la salle associative « Pradou » où nous ne pouvions être joints jusqu'à présent. Nous pourrons nous connecter à internet.

Enfin, le service de la Poste débute le lundi 07 octobre prochain. La boîte aux lettres qui était sur la Place du 8 Mai est désormais fixée sur la façade avant de la Mairie. Nous en avons profité pour la repeindre et lui redonner son éclat d'antan.

Les activités de votre municipalité se poursuivent à un rythme soutenu pour vous rendre la vie la plus douce possible.

Au plaisir de nous rencontrer.

Bien respectueusement,

Didier Marcellaud



TOITURE DU LOCAL CHAISES ET DU PREAU DE LA SALLE DES FETES ENDOMMAGÉE

La toiture du local des chaises et du préau de la salle des fêtes a été endomagée par une camionnette dont le conducteur a perdu le contrôle alors qu'il circulait dans le chemin menant au stade.



Fort heureusement, il n'y a pas de blessé mais des dégâts matériels sur le véhicule et sur l'angle de la toiture. Une déclaration a été faite auprès de l'assureur de la commune.

L'entreprise de couverture charpente **DULERY et FILS** a évalué les travaux à la somme de **2.352.00€ T.T.C.**

ORAGE DU 17 SEPTEMBRE 2023 - RECEPTION DES BENEVOLES



Samedi 20 juillet 2024, à 11h00, la municipalité a invité toutes les personnes qui se sont spontanément présentées pour aider à la gestion de la

crise, lors du violent orage qui a frappé le territoire communal en fin de journée du 17 septembre 2023. En effet, les élus très touchés par ces gestes généreux ont souhaité remercier les gendarmes et les pompiersqui ont prêté main forte aux élus présents tout au long du phénomène: Didier MARCELLAUD, Maire, Céline CHEYRONNAUD, 1ère Adjointe, Nicolas DE JESUS, 2ème Adjoint, Laurent LEBRAUD, Conseiller Municipal.

Parmi les bénévoles, on notera la présence de plusieurs agriculteurs qui sont venus avec leur tracteur, permettant un retour à la normale dans les milleurs délais.



Lors de cette réception, Monsieur le Maire a remercié ces citoyens généreux qui sont attachés à leur commune et à son beau territoire meurtri en plusieurs lieux-dits en raison des fortes précipitations. « Dans nos petites communes, nous ne sommes pas riches financièrement, mais l'esprit d'entraide est bien présent et c'est bien cela l'essentiel».

ECRAN DE CINEMA DE LA SALLE DES FETES

utilisée salle La des fêtes est chaque semaine par des utilisateurs différents parmi lesquels l'école, les associations, les citoyens, la municipalité, le Conseil Départemental,...

Une à deux fois par mois, une séance de cinéma est organisée dans cette salle. L'écran de projection est le seul équipement qui reste en place.

Récemment, il a été constaté que des affiches sont collées à sa surface, et que certains vont jusquà écrire dessus. Cela est de nature à le dégrader jusqu'à le rendre inutilisable. Ce matériel fort coûteux est la propriété

de l'association «Ciné plus Limousin»



Des affiches disposées à l'intérieur de la salle des fêtes sont présentes pour rappeler cette interdiction de toucher à l'écran. En cas de dégradations constatées suite à une location, le remplacement de ce matériel pourra être facturé (2.500,00€ T.T.C. environ).

CHANGEMENT DE LOCATAIRE



L'un des logements locatifs de la commune s'est libéré fin juillet 2024. Plusieurs travaux sont à envisager tels que la réfection des peintures intérieures des murs et des plafonds.

La municipalité va saisir l'oportunité de ce départ pour changer le système de chauffage actuellement au fioul domestique. Une étude est actuellement en cours.

Pour information, en 2025 il ne restera qu'une chaudière fioul dans la collectivité: celle qui assure le chauffage de l'école, de la salle des fêtes, du restaurant et de la cuisine scolaire.

NOUVELLE PANNE D'EAU AU CIMETIERE

Après une première panne d'eau au cimetière en 2023 qui avait obligé la municipalité à ne conserver qu'un seul point d'eau au centre de l'allée principale, une nouvelle panne s'est produite sur la vanne alimentant la canalisation.



Les équipes de la **SAUR** ont dû procéder à son remplacement.

La remise en service de l'ancien point d'eau qui se trouvait contre le mur Nord du cimetière ne peut pas être réalisée sans détruire le goudron de l'allée.

Aussi, la municipalité étudie la solution de remplacer le seul point d'accès à l'eau très vétuste par une belle fontaine en fonte. Celle-ci sera installée sur un sol en pavés tels que ceux que nous utilisons régulièrement. Les devis sont actuellement en cours.

En attendant, le point de puisage fonctionne à nouveau.

VISITE DE MONSIEUR LE PREFET

Monsieur le Préfêt a fait part de son désir de venir rencontrer Monsieur le Maire et de visiter les équipements ayant fait l'objet de financements de l'Etat. Il faut dire que ceux-ci sont



nombreux parmi lesquels la cuisine et le réfectoire scolaire, les routes impactées par le violent orage du 17 septembre 2023, les trottoirs en pavés, les

paratonnerres, les jeux du parc, le terrain multisports, ...

Monsieur le Maire lui présentera les projets envisagés à l'avenir afin d'adapter la commune aux besoins de ses habitants ; quel que soit leur âge.

RUISSEAU DE LA GOUTTE

Le ruisseau de « La Goutte » est le petit cours d'eau qui longe le bas du village; notamment le parc de la Mairie et le pré du Ligouret.



Celui-ci a fait l'objet d'une étude par le **SABV** (Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne). Le propriétaire ainsi que son fermier ayant donné leur accord, le ruisseau va reprendre son lit historique et se jetera dans la Ligoure, sous l'arche actuellement désaffectée du pont en pierre de la route du Vigen.

études étant terminées. Les demandes de subventions ont été sollicitées. La municipalité qui s'est particulièrement impliquée dans ce dossier est satisfaite de voir aboutir cette demande qui va permettre une meilleure évacuation de l'eau et des sédiments. Nous espérons que tout cela permettra de faire disparaître ou de réduire fortement le risque d'inondations. Rappelons que dernière remonte au 17 septembre 2023 ; date à laquelle le bar-restaurant habitations plusieurs ont sinistrées.

FETE DE LA SAINT-JEAN



Suite à la décision de Monsieur le Président de la République de dissoudre l'assemblée et de convoquer les électeurs pour le premier tour des élections législatives le 30 juin 2024, le comité des fêtes et la municipalité ont décidé de reporter la traditionnelle fête de la Saint-Jean.

Le comité des fêtes n'aurait pas pu compter sur les élus mobilisés dans la tenue du bureau de vote, et le contexte du moment ne se prêtait pas « à faire la fête »

Le feu d'artifice ne pouvant être repoussé que de trois mois maximum, les organisateurs ont reprogrammé la date du 28 septembre 2024 avec un programme allégé: repas, feu d'artifice et feu de la Saint-Jean.

DEUX TOURISTES LIMOUGEAUDS LAISSENT UN MESSAGE ELOGIEUX SUR LE SITE INTERNET DE NOTRE COMMUNE

Des promeneurs déposent parfois un petit message dans la boite aux lettres de la Mairie après avoir découvert

notre petite localité.

En voici un laissé sur la page contact du site internet le dimanche 25 août à



20h54 par Laurence et Stéphane L... habitant Limoges: « Dimanche 25 août, fin d'après-midi... par le jeu de tours et de détours en balade, nous avons arpenté avec délice les rues et places de Saint-Jean Ligoure. Quelle belle découverte! Nous sommes tombés sous le charme de ce magnifique village, de ce havre de verdure, de son église, son château, son bistrot... quel bonheur ce doit être de vivre chez vous...Bravo!

Bien sincèrement.

Laurence et Stéphane, limougeauds de passage ».

Ce message est une vraie récompense pour toutes celles et ceux qui s'investissent chaque jour. Il leur est dédié.

<u>PANNEAU DE HAMEAU ENDOMMAGE</u> PAR LA CHUTE D'UN ARBRE

Les panneaux indicateurs des hameaux sont vieux et devront être remplacés. Ils ont en effet subi l'épreuve du temps. Ils sont parfois endommagés par la cute d'un arbre ou d'une branche. C'est le cas de celui indiquant le hameau de « La Rebeyrolle »



Cet équipement sera remplacé dans les meilleurs délais.

CEREMONIE DU SOUVENIR

Nous nous rassemblerons devant le

monuments aux morts **à 12h00**, à l'occasion de la cérémonie du souvenir du 11 novembre.

Nous aurons une pensée pour les enfants de Saint-Jean-Ligoure et d'ailleurs tombés au combat.

Le traditionnel vin d'honneur sera

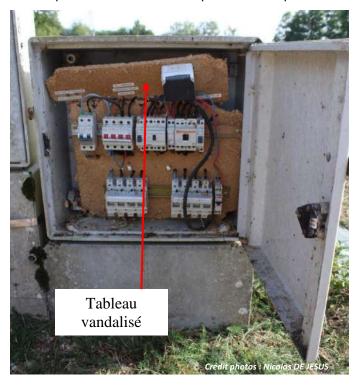


servi à la salle des fêtes. Rappelons que les conseils municipaux des trois communes de la vallée de la Ligoure se déplacent dans chaue localité. (en 1er Janailhac, en 2ème Saint-Priest-Ligoure, et en 3ème Saint-Jean-Ligoure.

DEGRADATIONS AU STADE « JEAN LAPLAUD ».

Notre beau village est lui aussi victime de la bêtise de certains individus animés par le plaisir de nuire.

Une plainte a été déposée auprès de



la Gendarmerie. Voici l'intérieur du coffret électrique où se trouvent les commandes du stade et du terrain multisports.

Après avoir détruit le cadenas, le support en bois a été détruit. La municipalité s'oblige a maintenir l'ensemble des infrastrures en bon état, mais cela a un coût.

Le compteur qui commande les équipements électriques du terrain « multisports » n'a pas été épargné. Le ou les auteur(s) des faits se sont acharnés sur la prise de courant 16 ampères nécessitant son remplacement.

Que penser de ces comportements peu respectueux des espaces publics voulus en accès libre par vos élus ?



Pour autant, la municipalité ne baisse pas les bras et remet en parfait état de sécurité ces équipements. Chaque année, un budget est consacré à ces dépenses qui pourraient être évitées.

VITESSE EXCESSIVE DANS LA TRAVERSEE DU CENTRE-BOURG

Vous nous signalez régulièrement des grands excès de vitesse sur la route départementale RD15, dans la traversée du bourg.

La municipalité étudie avec les services de l'Etat la meilleure solution obligeant la réduction de la vitesse de la minorité de conducteurs dangereux sans nuire à la majorité des autres utilisateurs de cet axe qui se comporte bien.

Sachez que la Gendarmerie effectue des contrôles réguliers et que régulièrement des procès verbaux sont établis, sanctionnant sévèrement les comportements intolérables de certains.

L'Agenda de vos Élus

		L'Agenda de vos Lius	
	2024 - mai		
02-mai	Saint-Jean-Ligoure	Remplacement garderie	Cheyronnaud
02-mai	Saint-Jean-Ligoure	Réunion hebdomadaire personnel périscolaire	Cheyronnaud
03-mai		Remplacement garderie	Cheyronnaud
03-mai		Assemblée générale Li en Goure	Cheyronnaud
04-mai	Saint-Jean-Ligoure	Rendez-vous artificier fête de la St-Jean	Cheyronnaud
15-mai	Saint-Jean-Ligoure	Rendez-vous avec une famille préparation baptême civil	Cheyronnaud
19-mai	Saint-Jean-Ligoure	Bâpteme civil	Cheyronnaud - Bouilhaguet
23-mai	~	Réunion comité des fêtes	Cheyronnaud - De Jesus
21-mai	~	Conseil municipal	Only formada Do occus
24-mai	~	Réunion inspection académique évolution réseau scolaire	Cheyronnaud
27-mai		Conseil Départemental de la Haute-Vienne	De Jesus
28-mai		Réunion hebdomadaire personnel périscolaire	Cheyronnaud
28-mai		Conseil communautaire	Cheyronnaud
31-mai		Réunion renforcement réseau électrique de la commune	Marcellaud
31-mai	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec Enédis - point sur les compteurs électriques	Marcellaud
	~	Jardin de Plaisance - Fleurissement communal 2024	Marcellaud - Lebraud
31-mai	Le Vigen	Jaiulii de Flaisance - Fleurissement communal 2024	Marcellaud - Lebraud
	2024 - juin		
01-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - De Jesus
01-juin	Saint-Jean-Ligoure	Cérémonie de mariage	Marcellaud
01-juin	Saint-Jean-Ligoure	Plantation du fleurissement 2024	Marcellaud - Lebraud
04-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion hebdomadaire personnel périscolaire	Cheyronnaud
05-juin	Saint-Jean-Ligoure	Rendez-vous entreprise Ricoh maintenance imprimantes	Cheyronnaud
07-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion personnel périscolaire service restauration	Cheyronnaud
07-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réception matériel informatique Point Poste	Cheyronnaud
07-juin	Saint-Jean-Ligoure	Cté de communes - réunion transfert eau et assainissement	Marcellaud
08-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de la commission des impôts	Marcellaud
08-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
09-juin		Scrutin des élections Européennes	
12-juin	Saint-Jean-Ligoure	Accueil Au bout du conte	Cheyronnaud
12-juin	Saint-Jean-Ligoure	Entretien massifs	Cheyronnaud - Lebraud
13-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réception de l'installation des paratonnerres	Marcellaud - De Jesus
14-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion hebdomadaire personnel périscolaire	Cheyronnaud
14-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réception de l'installation des paratonnerres	Cheyronnaud
14-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion emplois aidés - Conseil Départemental 87	Marcellaud
15-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - Cheyronnaud
18-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion hebdomadaire personnel périscolaire	Cheyronnaud
18-juin	Saint-Priest-Ligoure	Conseil des écoles	Cheyronnaud
20-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail services techniques	Marcellaud - De Jesus
21-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion montage dossiers de demandes de verst subventions	Marcellaud
22-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Cheyronnaud - De Jesus
22-juin	Paris	Assemblée générale de la Fédaration Nationale de Pêche	Marcellaud
23-juin	Paris	Assemblée générale de la Fédaration Nationale de Pêche	Marcellaud
24-juin	Paris	Assemblée générale de la Fédaration Nationale de Pêche	Marcellaud
25-juin	Saint-Jean-Ligoure	Séance de cinéma ciné plus Limousin	Cheyronnaud
26-juin	Saint-Jean-Ligoure	RDV avec un administré	Marcellaud - De Jesus
26-juin	Nexon	Réunion intercommunalité	Cheyronnaud
27-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec bureau d'études - transfert assainissement coll.	Marcellaud
28-juin	~	Réunion de travail services restauration scolaire	Cheyronnaud
29-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - Cheyronnaud - De
,			Jesus
30-juin	Saint-Jean-Ligoure	1er tour des élections législatives 2024	
30-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail demandes de versement des subventions	Marcellaud
30-juin	Saint-Jean-Ligoure	Photo calendrier 2025 des pompiers	Marcellaud
	2024 - juillet		
02-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Atelier cuisine à la cantine scolaire	Cheyronnaud
02-juil.	Saint-Priest-Ligoure	Récupération matériel sonore spectacle école	Cheyronnaud
02-juil.	Saint-Priest-Ligoure	Récupération et installation matériel sonore spectacle école	Cheyronnaud
03-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Spectacle de chant école	Cheyronnaud

			.1
00 : "		L'Agenda de vos Elus (suite	
03-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Rendez-vous entreprise Ricoh maintenance imprimantes	Cheyronnaud Margallaud Da Jagua
05-juil 05-juil	Saint-Jean-Ligoure Saint-Jean-Ligoure	Réunion emploi aidé - Conseil Départemental 87 Réunion avec les employés des services techniques	Marcellaud - De Jesus Marcellaud - De Jesus
06-juil	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - Cheyronnaud - De
06-juil	Saint-Priest-Ligoure	Cérémonie de mariage	Jesus Marcellaud
06-juil	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail demandes de versement des subventions	Marcellaud
06-juil	Saint-Jean-Ligoure	Conseil Municipal	Voir Compte rendu de séance
07-juil	Saint-Jean-Ligoure	2ème tour des élections législatives 2024	
08-juil	Saint-Jean-Ligoure	Entretien d'embauche personnel périscolaire	Cheyronnaud
08-juil	Saint-Jean-Ligoure	Remise de tablettes aux enfants quittant l'école pour le collège	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Reyrolle
09-juil	Saint-Jean-Ligoure	Réunion travail cusinier	Cheyronnaud
09-juil	Saint-Jean-Ligoure Les Cars	Réunion de travail demandes de versement des subventions Conseil communautaire	Marcellaud - De Jesus
09-juil 11-juil	Saint-Jean-Ligoure	Gendarmerie - Cérémonie de départ d'une Gendarme	Cheyronnaud Marcellaud - De Jesus
12-juil	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec un candidat aux services techniques	Marcellaud - De Jesus
13-juil	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Cheyronnaud - De Jesus
14-juil	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail journal octobre 2024 et subventions	Marcellaud
17-juil	Saint-Jean-Ligoure	Rendez-vous téléphonique France Travail contrats emplois aidés	Cheyronnaud
18-juil	Saint-Jean-Ligoure	Commission RPI	Marcellaud - Cheyronnaud
26-juil	Saint-Jean-Ligoure	Etat des lieux salle des fêtes	Cheyronnaud
29-juil	Saint-Jean-Ligoure	Etat des lieux salle des fêtes	Cheyronnaud
29-juil	Saint-Jean-Ligoure	Rendez-vous personnel périscolaire	Cheyronnaud
13-juil	Saint-Jean-Ligoure	Etat des lieux location communale	Cheyronnaud - De Jesus
29-juil	Saint-Jean-Ligoure	Rendez-vous personnel périscolaire	Cheyronnaud
	2024 - août		
03-août	•	Réunion permanence des élus	Cheyronnaud - De Jesus
09-août	9	Etat des lieux salle des fêtes	Cheyronnaud
	Saint-Jean-Ligoure	Rendez-vous intercommunalité	Cheyronnaud
	Saint-Jean-Ligoure Saint-Jean-Ligoure	Etat des lieux salle des fêtes Permanence des élus	Cheyronnaud Cheyronnaud
17-août		Etat des lieux salle des fêtes	Cheyronnaud
	Saint-Jean-Ligoure	Accueil équipe Ciné+ plein air	Cheyronnaud
	Saint-Jean-Ligoure	Séance Ciné+ plein air	Cheyronnaud - De Jesus
	Saint-Jean-Ligoure	Suivi du budget	Marcellaud
	Saint-Jean-Ligoure	Réunion travail menus cantine scolaire	Cheyronnaud
29-août	Saint-Jean-Ligoure	Réunion du comité des fêtes - préparation de la fête	Marcellaud - De Jesus
31-août	Saint-Jean-Ligoure	Réunion Gendarmerie	Marcellaud
	Château-Chervix	Comice agricole	Marcellaud
31-août	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - Cheyronnaud
	2024 - septembre		
	Saint-Priest-Ligoure	Concours de pêche "adultes" AAPPMA "Ligoure-Briance"	Marcellaud
	Saint-Jean-Ligoure	Réunion Gendarmerie	Marcellaud
•	Saint-Jean-Ligoure	Rentrée scolaire	Cheyronnaud Marcellaud
•	Saint-Jean-Ligoure Saint-Jean-Ligoure	Expertise judiciaire Réunion Gendarmerie	Marcellaud
	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - De Jesus
	Saint-Jean-Ligoure	Conseil municipal	Voir Compte rendu de séance
	Saint-Priest-Ligoure	Concours pêche "jeunes pêcheurs" AAPPMA "Ligoure-Briance"	Marcellaud
	Saint-Jean-Ligoure	Visite maison Gizardin chantiers Jacquaire	Cheyronnaud
	Saint-Jean-Ligoure	Réunion hebdomadaire personnel périscolaire	Cheyronnaud
13-sept	Saint-Jean-Ligoure	Interview à la presse - Le Populaire du Centre	Marcellaud - De Jesus
14-sept	Châlus	Assemblée Générale des Maires ruraux	Marcellaud - Cheyronnaud - De
15-cont	Nevon	Festival des raisons	Jesus Marcellaud - De Jesus
15-sept	Nexon Saint-Jean-Ligoure	Réunion Maire / Adjoints	Marcellaud - De Jesus Marcellaud - Cheyronnaud - De
10-3 c pt	Caint Gean-Ligoure	Tourion Mano / Aujonio	Jesus
17-sept	Saint-Jean-Ligoure	Fabrication et pose des palettes affiches de la fête	Marcellaud - De Jesus
•	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Cheyronnaud - Coiffe
-	Saint-Jean-Ligoure	Journée du patrimoine Moulin de Richebourg	Cheyronnaud
21-sept	Panazol	Festival de l'Agriculture	Marcellaud - De Jesus

L'Agenda de vos Élus (suite)

21-sept Solignac Dépôt de plainte en Gendarmerie De Jesus Journée du patrimoine Moulin de Richebourg 22-sept Saint-Jean-Ligoure Chevronnaud Festival de l'Agriculture Marcellaud - De Jesus 22-sept Panazol 24-sept Achat courses repas fête de la St Jean Marcellaud - De Jesus Limoges 24-sept Saint-Jean-Ligoure Conseil municipal Voir Compte rendu de séance 28-sept Saint-Jean-Ligoure Feu d'artifice Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Reyrolle 28-sept Saint-Jean-Ligoure Réunion permanence des élus Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus 28-sept Saint-Jean-Ligoure Déplacement de la boite aux lettres de la poste Marcellaud - De Jesus RDV chez un contribuable, à domicile Marcellaud - De Jesus 29-sept Saint-Jean-Ligoure 30-sept Saint-Jean-Ligoure Travail de mise en page du journal avec Christelle Bobeau Cheyronnaud 30-sept Solignac Dépôt de plainte en Gendarmerie Marcellaud

« On subit les décisions de Paris »

Il a longuement réfléchi avant de s'exprimer. « D'habitude, les petits maires ruraux courbent l'échine », explique-t-il. Mais entendre un ministre de l'Economie dire aux Français que nous sommes responsables de la dette du pays, « c'en est trop! » pour Didier Marcellaud, maire de Saint-Jean-Ligoure, 450 habitants.

Assis dans son bureau qu'il surnomme en riant « le garage » de la mairie », Didier Marcellaud est franchement agacé. Les « propos mensongers de Bruno Le Maire » ne peuvent pas rester sans réponse. Qui ne dit mot consent. Et cette fois, l'affront est trop grand. Oui, certaines dépenses de la commune ont « explosé », mais « que peuvent faire les maires face à la hausse du prix de l'électricité, l'inflation alimentaire ou les frais grandissants des assurances? » En quatre ans, son budget électricité est passé de 12.665 € à 18.200 €. « C'est colossal », malgré des investissements pour économiser l'éclairage. « Nous sommes dépendants des décisions de Paris. Dans ce cas précis, il s'agit du ministre de l'Économie qui n'a pas été convaincant face à Bruxelles alors que notre coût de production nationale est de loin le moins élevé d'Europe! »

Quel levier ont les maires sur l'inflation?

Le budget alimentation de la commune a pris plus de 5.000 €. « Quel levier avonsnous sur le prix des pâtes, du beurre et du lait, ou sur la loi qui nous demande davantage



DIDIER MARCELLAUD. Maire de Saint-Jean-Ligoure.

de bio dans les assiettes? Oui, nous continuons de servir du poulet fermier, de la viande limousine... Cela a un coût mais ça nous paraît essentiel. »

« Nous sommes à l'os »

« Cet état, qui vote son budget en déséquilibre, nous montre du doigt, nous, qui votons nos budgets à l'équilibre! Ces communes que l'on critique, elles ne dépensent pas l'argent qu'elles n'ont pas et elles sont présentes pour tous les coups durs, auprès des habitants, 24h/24 et 7j/7. » Garder l'équilibre des comptes demande d'accroître sans cesse les « sacrifices », « de réduire de 2.000 € ici, 3.000 euros là. C'est un casse-tête. Nous sommes à l'os dans nos dépenses de fonctionnement. »

Alors, « oui, nous participons à la dette, mais à hauteur de 8 %. Et nos emprunts permettent d'investir », souligne-t-il. « C'est une bonne dette », affirme à son tour Josiane Rouchut, la maire de Saint-Paul (Haute-Vienne), dans l'édito du magazine municipal que Didier Marcellaud nous tend.

« 40 % des maires » se questionnent

L'élu s'inquiète en conséquence du nombre de « chaises vides » que l'on dénombrer a aux prochaines de les doutes et les coups de fatigue, le solide gaillard garde le moral. Ce qui n'est « pas le cas de tout le monde. » Selon lui, « 40 % des maires de Haute-Vienne » hésitent à se représenter. « Certains sont en souffrance, l'élu local ne va pas bien. » Lui-même a déjà été « collé au mur » par un administré. Son deuxième adjoint « a été insulté ».

Il y a vingt ans, il considérait l'État comme son partenaire le plus fiable. « C'est beaucoup moins vrai. Ils sont hors sol à Paris. Ils ne réalisent pas les conséquences de leurs décisions. »

Vache sur la route, purge des compteurs d'eau, papi désorienté, conflits de voisinages, relances des dossiers, chien errant, pannes téléphoniques, nids-de-poule, annonce aux familles du décès d'un proche dans un accident... « Certaines semaines, je cumule 35 heures au travail et 35 heures en tant que maire. Tous les week-ends, je suis à la mairie... » Et pour cela, il estime avoir droit au respect et à un minimum de considération.

Marion Buzy



Séance du samedi 06 juillet 2024

Le conseil municipal de Saint-Jean-Ligoure, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de **Monsieur Didier MARCELLAUD**, **Maire**.

<u>Etaient présents</u>: Mesdames Céline CHEYRONNAUD, Corinne BOUILHAGUET et Messieurs Didier MARCELLAUD, Nicolas DE JESUS, Laurent LEBRAUD, Eddy COIFFE, Simon VIGNAUD, Fabrice REYROLLE.

<u>Etaient absents avec procuration</u>: **Bart THORREE** (procuration à Didier MARCELLAUD), **Gilles DECONCHAT** (procuration à Nicolas DE JESUS).

Etaient absents: Frédéric PIDEILL, Louis FAUCHER, Jérôme GOURCEROL.

<u>Secrétaire de séance</u>: <u>Monsieur Laurent LEBRAUD</u> a été désigné en qualité de secrétaire de séance et donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui a été adopté sans observations.

I – <u>DELIBERATION – CONVENTION DE DESIGNATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC</u> LE S.E.H.V. (Syndicat Energies Haute-Vienne)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le syndicat énergie Haute-Vienne (S.E.H.V.) a entrepris le renforcement du réseau électrique alimentant principalement les foyers du centrebourg et des deux lotissements.

L'investissement financier est en totalité supporté par le S.E.H.V.

Toutefois, le S.E.H.V. va supprimer l'une des dernières lignes aériennes en fils de cuivre nu. Celle-ci traverse le pré de la station d'épuration principale, relie le hameau de « Chez Raymondeau ». Elle s'achève à proximité de l'ancienne ferme de l'Aumône aujourd'hui appelée « La Chartreuse » par sa propriétaire. Un foyer d'éclairage est fixé sur un poteau en ciment. Ce poteau va être déposé et il faut que la commune fasse poser un mât pour fixer en partie haute le foyer d'éclairage. Ce mât sera identique à ceux déjà présents dans le centre-bourg.

Cette opération de travaux n'est pas prise en charge par le syndicat.

Son coût s'élève à la somme de 2.547,74€ H.T. et de 3.057,29€ T.T.C.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu l'adhésion de notre collectivité au Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV),
- Vu les statuts du SEHV adopté par délibération du 27/03/2019 at par arrêté N°DL/BSCLI2019 de Monsieur le Préfet en date du 26/04/2019, et notamment les articles 3-2 donnant compétence en matière d'éclairage public,
- Vu la délibération de l'assemblée plénière du SEHV du 02/07/1997 autorisant le syndicat à apporter assistance aux communes qui le souhaitent, dans l'établissement des projets d'éclairage public,
- Considérant qu'en vertu de l'article 3-1 de ces mêmes statuts, le SEHV est maître d'ouvrage, et maître d'œuvre des investissements réalisés sur le réseau public de distribution d'électricité,
- Considérant qu'en vertu de l'article 3-2 de ces mêmes statuts, le SEHV peut être maître d'ouvrage désigné des travaux réalisés sur les réseaux d'éclairage public des collectivités adhérentes au SEHV,

Monsieur le Maire présente les modalités d'intervention du SEHV dans le cadre de l'opération d'éclairage public du « quartier de l'Aumône, rue de l'Eglise ». Il s'agit de permettre à Monsieur le Maire de signer les conventions de désignation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'éclairage public.

- Conditions techniques : le SEHV fait procéder à l'étude de l'avant-projet sommaire des réseaux d'éclairage public à la demande du maître d'ouvrage et apporte assistance à ce dernier dans le choix des matériels, le contrôle et la réception des travaux.

Le mandataire établit une première estimation des travaux afin de déterminer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

L'avant-projet sommaire étant approuvé par le maître d'ouvrage, le Syndicat établira la convention afin de procéder à l'étude complète, et aux travaux.

- Conditions financières : les travaux sont réglés directement par le SEHV aux conditions du marché de l'entreprise. L'intégralité du marché s'applique à l'opération.

La commune rembourse le SEHV, sur le coût réel TTC des travaux, dans les conditions suivantes :

La commune s'engage à rembourser intégralement le SEHV au vu du certificat de service fait, sur présentation par le trésorier du SEHV du titre de recette correspondant, dans le mois qui suit la réception du titre de recette.

Il est par ailleurs prévu la possibilité pour le SEHV de présenter des demandes d'acomptes pour remboursement des prestations dès lors que 30% du montant de la convention a donné lieu à règlement aux entreprises titulaires de ces marchés. Ces acomptes seront établis par tranche maximum de 30%. Le solde étant effectué à la date de réception de l'opération. Le SEHV émet un titre de recouvrement pour le solde dans le mois qui suit l'établissement du décompte général des travaux.

- Certificats d'économies d'énergies : dans le cadre de sa mission le SEHV apportera son expertise technique pour l'étude et l'installation, chaque fois que possible, de matériels économes en énergie. Il apporte ainsi une contribution directe à la réalisation d'opérations d'économies d'énergie sur le patrimoine du maître d'ouvrage. Il sera ainsi le seul autorisé à revendiquer les droits à Certificats d'Economies d'Energie attachés à la réalisation de ces opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier les études et de désigner comme maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public le Syndicat Energies Haute-Vienne concernant l'opération du quartier de l'Aumône, rue de l'Eglise, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'aboutissement du projet

II – <u>DELIBERATION</u> – <u>CONSEIL DEPARTEMENTAL</u> – <u>DEMANDE DE SUBVENTION</u> <u>PROGRAMME D'ECONOMIES D'ENERGIES – REMPLACEMENT DU DERNIER FOYER DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU BOURG PAR DES LEDS</u>

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'après avoir décidé l'installation d'un mât d'éclairage public en remplacement du poteau en ciment il est possible d'obtenir une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Aussi, il propose à l'assemblée délibérante de déposer une demande de subvention.

La commune peut espérer obtenir une subvention de 50% du coût de l'opération H.T. ; soit 1.273,87€.

Monsieur le Maire indique au Conseil que la commune a remplacé en 2023 l'ensemble de son parc d'éclairage public afin de faire des économies et de réduire ses consommations en énergie électrique.

Un foyer a été oublié Rue de l'Eglise, au lieu-dit l'Aumone. Il convient de l'équiper lui aussi en éclairage basse consommation.

Il présente un devis du SEHV s'élevant à la somme de 2 547.74 € HT soit 3 057.29 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ce projet et sollicite pour ce faire une subvention d'un montant aussi élevé que possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

III – <u>DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2024-001</u>

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la facture des travaux des paratonnerres s'élève à la somme de 33.326,71€ T.T.C. alors que la somme inscrite initialement au budget est de 33.000,00€ T.T.C.

Il en est de même pour l'achat de tablettes pour les enfants de l'école qui partent au collège dont la facture s'élève à la somme de 1.866,82€ T .T.C. alors que la somme inscrite initialement au budget est de 1.200,00€ T.T.C.

Il propose de prendre une décision modificative budgétaire comme suit :

II propose de prendre dine de	Diminution sur crédit déjà alloués		Augmentation des Cre	édits
		Sommes	Chapitre et article	Sommes
Paratonnerres Tablettes	21534 21534	- 400.00 € - 700.00 €	21318 21838	400.00 € 700.00 €

IV – POINT SUR LES TRAVAUX

A) – REFECTION DES ROUTES COMMUNALES

Mr Nicolas DE JESUS, Adjoint en charge de la voirie indique aux élus que la première tranche de travaux de réparation et d'entretien des routes de la commune est en cours. De nombreux hameaux sont concernés : La Pouyade, Feix, L'abbaye, La voie partant de la Mairie et débouchant sur la route départementale de St Yrieix (RD19), dans le secteur de l'Ecure de Roche, Samie, Les Plagnes, Sury, Les Champs, Lauterie, ...

B) - PARATONNERRES

Les trois paratonnerres sont posés et en service. Nous attendons la facture pour pouvoir payer l'entreprise et demander le versement des subventions du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et de la Préfecture (D.E.T.R.).

C) - RENFORCEMENT DE LA SECURITE DANS L'AVENUE DES TILLEULS

Afin de rendre encore plus visibles les écluses et les bordures de l'éco-point de l'Avenue des Tilleuls, des plots à led solaires ont été installés.

D) - PRESENCE POSTALE

L'installation des différents équipements se poursuit. Dès que tout sera opérationnel, nous communiquerons auprès de la population.

V – AFFAIRES DIVERSES

A) - FETE DE LA SAINT-JEAN

La fête de la Saint-Jean ayant été supprimée suite à l'annonce de Monsieur le Président de la République de convoquer les électeurs le 30 juin 2024 pour le 1^{er} tour des élections législatives, une nouvelle date a été convenue. Il s'agit du samedi 28 septembre 2024.

Le format de la fête se limite au samedi soir avec le repas et le feu d'artifice.

Séance du samedi 07 septembre 2024

Le conseil municipal de Saint-Jean-Ligoure, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de **Monsieur Didier MARCELLAUD**, **Maire**.

<u>Etaient présents</u>: Madame Céline CHEYRONNAUD et Messieurs Didier MARCELLAUD, Nicolas DE JESUS, Louis FAUCHER, Eddy COIFFE, Gilles DECONCHAT, Fabrice REYROLLE.

<u>Etaient absents avec procuration</u>: Bart THORREE (procuration à Didier MARCELLAUD), Laurent LEBRAUD (procuration à Fabrice REYROLLE), Corinne BOUILHAGUET (procuration à Nicolas DE JESUS)

Etaient absents: Frédéric PIDEILL, Simon VIGNAUD, Jérôme GOURCEROL.

<u>Secrétaire de séance</u> : <u>Monsieur Nicolas DE JESUS</u> a été désigné en qualité de secrétaire de séance et donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui a été adopté sans observations.

I – DELIBERATION – TARIFS CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Monsieur le Maire informe les conseillers que les membres de la commission du RPI (regroupement pédagogique des 3 communes Saint-Priest-Ligoure, Janailhac et Saint-Jean-Ligoure) considérant la hausse des prix des aliments et des énergies, tout en maintenant la qualité et en respectant les normes, proposent une augmentation des tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2024-2025 de 10 centimes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide qu'à compter de la rentrée de septembre 2024, le prix du repas servi au restaurant scolaire sera fixé à :

- 2.90 € pour les enfants
- 4.50 € pour les adultes

II – DELIBERATION – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 7 juillet 2023, le Conseil Municipal a approuvé le tableau des effectifs permanents du personnel à compter du 01/08/2023

Compte tenu des nécessités des services, il convient de modifier le tableau des effectifs pour prendre en compte la venue sur notre commune par mutation d'un Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, il appartient au Conseil Municipal de créer et de supprimer les emplois de la commune, conformément aux articles L313-1, L320, L330 et suivants,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le tableau des effectifs de la commune à compter du 15 novembre 2024 comme suit :

- 2 Adjoints Techniques Principaux 1ère classe à temps complet
- 1 Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet
- 1 Adjoint Technique à temps non complet
- 1 Adjoint Administratif Principal 1ère classe à temps non complet

III - DELIBERATION - DECISION MODIFICATIVE N°2 / EXERCICE 2024

Monsieur le Maire indique que les besoins en tentes de réception (ou chapiteaux) sont régulièrement demandés par les associations de la commune. La commune a – elle aussi – parfois besoin de ce type d'équipement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquisition d'une tente de réception de 8m x 5m et d'une surface de 40m².

Le Conseil décide de le mettre à la disposition exclusive des associations pour des questions de sécurité ; les bénévoles de nos associations ayant l'habitude de monter cette structure.

Monsieur le Maire complète son propos en indiquant que cette tente de réception est la même que celles détenues par l'intercommunalité.

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2024 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

		n sur crédit alloués	Augmentation des crédits			
		Sommes	Chapitre et article	Sommes		
Tente de réception	2313	- 4 000.00 €	2188	4 000.00 €		

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

IV – INFORMATIONS DIVERSES

A) – <u>RENTREE SCOLAIRE</u>

La rentrée scolaire s'est très bien déroulée. Les enfants étaient ravis de reprendre le chemin de l'école et de retrouver les bons repas de Cédric.

B) - MODERNISATION DU RESEAU D'ELECTRICITE DU BOURG

Les travaux de modernisation du réseau de l'électricité desservant les habitations du bourg débutent lundi 09 septembre 2024. L'installation du nouveau transformateur du cimetière se dérouleront au printemps 2025.

C) – <u>FIN DU PROGRAMME DE REPARATION ET D'ENTRETIEN DES VOIES</u> COMMUNALES

Les travaux du programme de réparation et d'entretien des voies communales seront achevés en octobre prochain.

Séance du samedi 24 septembre 2024

Le conseil municipal de Saint-Jean-Ligoure, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de **Monsieur Didier MARCELLAUD**, **Maire**.

<u>Etaient présents</u>: Madame Céline CHEYRONNAUD et Messieurs Didier MARCELLAUD, Nicolas DE JESUS, Louis FAUCHER, Eddy COIFFE, Gilles DECONCHAT, Fabrice REYROLLE, Frédéric PIDEILL.

<u>Etaient absents avec procuration</u>: Bart THORREE (procuration à Didier MARCELLAUD), Laurent LEBRAUD (procuration à Fabrice REYROLLE), Corinne BOUILHAGUET (procuration à Céline CHEYRONNAUD)

Etaient absents : Simon VIGNAUD, Jérôme GOURCEROL.

<u>Secrétaire de séance</u> : <u>Monsieur Fabrice REYROLLE</u> a été désigné en qualité de secrétaire de séance et donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui a été adopté sans observations.

I – <u>DELIBERATION – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL /</u> <u>PROGRAMME ENTRETIEN DE LA VOIRIE – G.R.V.C. 2025</u>

Monsieur le Maire indique au Conseil que pour 2025, suite aux nombreuses intempéries subies, il propose d'augmenter le budget alloué à l'entretien des routes communales.

Il présente un devis de l'entreprise GERY&CO qui s'élève à la somme de 58 332.00€ HT soit 69 998.40 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ce projet et sollicite pour ce faire une subvention d'un montant aussi élevé que possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

II – <u>DELIBERATION – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL / TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE REAMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC A L'INTERIEUR DU CIMETIERE</u>

Monsieur le Maire indique au Conseil que le cimetière et l'église sont des lieux de mémoire et de recueillement fréquentés régulièrement par la plupart des familles. Afin d'assurer la dignité du cimetière, il convient de réhabiliter et réaménager l'espace public qui se trouve au centre, dans la voie de circulation principale.

Il présente les travaux à réaliser :

- Aménagement de pavés en granit au sol, identiques à ceux déjà présents et installés ces dernières années dans le centre bourg
- Installation d'une fontaine de style ancien, en fonte.

Il présente un devis de la société CMCTP s'élevant à la somme de 6 843.25 € HT soit 8 211.90 € TTC Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que le cimetière doit rester ce lieu de mémoire et de respect pour les défunts, adopte ce projet et sollicite pour ce faire une subvention d'un montant aussi élevé que possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

III – <u>DELIBERATION – DEMANDE DE SUBVENTION PREFECTURE / D.E.T.R. / TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE REAMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC A L'INTERIEUR DU CIMETIERE</u>

Monsieur le Maire indique au Conseil que le cimetière et l'église sont des lieux de mémoire et de recueillement empruntés régulièrement par la plupart des familles. Afin d'assurer la dignité du cimetière, il convient de réhabiliter et réaménager l'espace public qui se trouve au centre, dans la voie de circulation principale.

Il présente les travaux à réaliser :

- Aménagement de pavés en granit au sol, identiques à ceux déjà présents et installés ces dernières années dans le centre bourg
- Installation d'une fontaine de style ancien, en fonte.

Il présente un devis de la société CMCTP s'élevant à la somme de 6 843.25 € HT soit 8 211.90 € TTC Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que le cimetière doit rester ce lieu de mémoire et de respect pour les défunts, adopte ce projet et sollicite pour ce faire une subvention d'un montant aussi élevé que possible auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne, au titre de la programmation de la D.E.T.R. de l'année 2025.

IV – <u>DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3 / REMPLACEMENT DU STYSTEMES DE CHAUFFAGE DE L'IMMEUBLE LOCATIF « MAISON GIZARDIN ».</u>

Monsieur le Maire informe les élus que le locataire de l'immeuble locatif appartenant à la commune, Avenue des Tilleuls appelé « Maison Gizardin » a donné congé et qu'actuellement, celui-ci est inoccupé. Le système de chauffage au fioul et obsolète.

Monsieur le Maire propose de remplacer cette chaudière à énergie fioul à ventouse par une pompe à chaleur « air-eau » permettant de conserver les radiateurs de chauffage central existants.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise TOURNIEROUX installée à Saint-Genest-Sur-Roselle.

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2024 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

		n sur crédit lloués	Augmentation des crédits			
		Sommes	Chapitre et article	Sommes		
Chaudière	2313	- 24 000.00 €	21352	24 000.00 €		

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.



La Briance près des ruines de Chalusset

AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE DANS LE BOURG



Votre sécurité n'a pas de prix!

De nouveaux appareils lumineux se rechargeant automatiquement avec l'énergie solaire ont été installés dans l'**Avenue des Tilleuls**, au niveau de l'éco-point et des écluses. De petits clignotants attirent votre attention lorsque la luminosité ambiante diminue.



REMISE DE GALON CHEZ LES JEUNES SAPEURS POMPIERS



Mr le Maire et Nicolas DE JESUS, Adjoint ont assisté à la traditionnelle remise de galons de l'école de jeunes sapeurs-pompiers. Quatre d'entre eux sont originaires de Saint-Jean-Ligoure.







Comme indiqué dans la première page de ce « Chabatz d'Entrar », le dossier de la couverture en téléphonie portable du centre-bourg de la commune a été ouvert dès 2001 par Didier MARCELLAUD, qui occupait alors la fonction d'Adjoint au Maire.

En 2022, Monsieur le Maire et Nicolas DE JESUS, Adjoint, ont à nouveau informé les services de l'Etat sur la nécessité de supprimer la « non-couverture » des bâtiments publics. La commission départementale s'est réunie fin août 2022 et les participants ont voté à

l'unanimité l'installation d'un pylône à proximité du bourg. Après plusieurs mesures et études, c'est à l'arrière du stade qu'il a été décidé de construire le pylône. Notons que cette installation améliorera la téléphonie mobile de nombreux hameaux. La construction est menée par l'opérateur **BOUYGUES TELECOM**, mais nous savons déjà que les opérateurs **ORANGE et SFR** seront présents sur le site. D'autres opérateurs de téléphonie pourront s'y installer à l'avenir.



L'Etat a donné un délai de deux ans à compter de la date de sa parution au **Journal Officiel** pour que l'installation fonctionne. Au plus tard, l'antenne devra émettre avant le 24 décembre 2024.



Dans un premier temps, la parcelle a été piquetée, puis les engins ont creusé une fosse d'une profondeur de trois mètres

Afin d'accéder facilement au site, le chemin a été aménagé. L'antenne ayant besoin d'énergie, une ligne électrique a été créée. Celle-ci part du transformateur de la Place des Marronniers (à l'école), longe la route départementale menant à Saint-Priest-Ligoure, et emprunte le chemin pour s'achever au pied des armoires du pylône.

Sur la photo de droite, nous pouvons voir la dalle béton avec les fers correspondant aux trois pieds du pylône.









Nous pouvons voir le sérieux apporté aux points de fixation, mais la future antenne devra résister aux pressions du vent notamment.





Puis, les équipements électroniques et les antennes ont été livrés ainsi que les éléments de la structure. Tout sera assemblé au sol et un engin de levage dressera l'ensemble lorsque tout sera achevé.





Sur la photo de droite, l'on voit que la fosse est désormais totalement rebouchée avec de la terre végétale. Les armoires contenant les équipements propres à chaque opérateur sont installées à proximité.

Ci-dessous, la clôture interdisant l'accès à toute personne est posée. Un portillon permet aux opérateurs d'entrer dans la zone où se trouvent l'ensemble des matériels.

On notera que l'antenne n'est pas visible depuis le bourg. Son armature est de couleur discrète.





A l'avenir, une haie de charmilles viendra « habiller » la clôture, sur toute sa hauteur. Côté technique, ce pylône fonctionne avec la **technologie « 4G ».** Pour l'instant, l'équipe de techniciens l'a orientée sur la tour émettrice de **BOISSEUIL** mais à l'avenir, elle fonctionnera sur le réseau de fibre optique. Voici un autre dossier communal qui s'achève après de nombreuses

discussions et réunions avec nos interlocuteurs de la Préfecture, du Département et les opérateurs.





Comme chaque année, les bénévoles s'étaient donné rendezvous au local des services techniques pour procéder à l'installation du fleurissement de la saison 2024. jardinière contient Chaque une diversité de plantes qui devraient produire de belles couleurs si la météo est clémente!

Les végétaux proviennent du « Jardin de Plaisance ».

Le nombre de jardinières a été considérablement réduit ces dernières années. Celles-ci sont désormais présentes sur le pont du lavoir de la Mairie, sur la passerelle en bois de la Place du 8 mai ainsi qu'aux abords du pont de la route départementale RD15.

Les bananiersont retrouvé leur place près du parc public « Jean-Christophe FAURE ». Le parvis de la Mairie est agrémenté de plantes rappelant les couleurs de la République.





Le massif qui était totalement recouvert de mauvaises herbes a été nettoyé. Voici l'opération menée à bien par ces passionnés.



Ici, en façade principale de la maison commune, les symboles de la République sont très présents: le drapeau tricolore surplombe l'entrée du public. Les jardinières épousent les couleurs de la Nation... « Vive la République, vive la France ».





La passerelle du lavoir de la Place du 8 mai et ses quatre jardinières n'ont pas laissé les visiteurs indifférents. L'explosion de fleurs et de couleurs était spectaculaire. De quoi vous inciter à flâner sur ce petit pont qui relie le végétal à la Place minérale. Merci aux bénévoles et aux élus qui sont à l'origine du choix des végétaux, de leur plantation et de leur installation dans les différents sites.









Le parc de la Mairie, son lavoir et son ruisseau méritaient le détour. Les plantes d'eau se sont développées dans le petit ruisseau de « La Goutte ». Les lentilles vertes et le cresson qui se sont répandus durant les mois d'été attestent de la bonne qualité de l'eau malheureusement peu abondante fin août dernier. Le lavoir et les murets devront être démoussés et feront l'objet d'un petit programme de travaux à l'avenir afin de les préserver et de les transmettre aux générations futures.



Les entrées d'agglomérations ont attiré l'attention des conducteurs empruntant la route départementale RD15. Les panneaux « village d'avenir » ont parfaitement trouvé leur place dans le décor végétal.







Des plantes vivaces nouvelles ont fait leur apparition au pied de l'affichage public règlementaire, au fond du parking de la Mairie, près du bureau de Monsieur le Maire. Ce sont des « œillets des Incas ». La palette de couleurs de ces vivaces est presque infinie et la floraison débute au printemps et s'achève aux gelées.



RESULTATS ELECTIONS EUROPEENNES - 09 JUIN 2024

SAINT-JEAN-LIGOURE

SAINT-PRIEST-LIGOURE

Inscrits 339		SAINT-JEAN-LIGOURE SAINT-PRIEST-LIGOURE													
N°		Inscrits	393	Votants	251	Exprimés	239		Inscrits	533	Votants	357	Exprimé	s 34	7
1 DEHER-LESAINT (HUMS) 0 0,0% 2 PONGE (DECID) 0 0,0% 3 MARECHAL (R) 9 3,8% 4 AUBRY (IFI) 21 5,8% 5 BARDELLA (RN) 73 30,5% 6 TOUSSAINT (ECOLO) 15 6,3% 7 AZERGUI (UDMF) 0 0,0% 8 THOUY (PA) 6 2,5% 9 TERRIEN (PRC) 0 0,0% 11 HAYER (ENS-UDI) 15 6,3% 12 ALEXANDRE (PACE) 0 0,0% 13 HOUY (PA) 0 0,0% 14 WEHRLING (ECOLO-POS) 3 1,3% 15 ASSELINEAU (UPR) 2 0,0% 16 SIMONIN (EPPOC) 0 0,0% 17 FORTANE (PACE) 0 0,0% 18 BELLAMY (IR) 13 5,4% 19 ARTHAUD (LO) 0 0,0% 19 TERRIEN (PRC) 0 0,0% 10 SIMONIN (EPPOC) 1 0 0,0% 11 HAYER (ENS-UDI) 15 6,3% 12 ALEXANDRE (PACE) 0 0,0% 13 CHOLLEY (EQUI) 2 0,6% 14 WEHRLING (ECOLO-POS) 3 1,3% 15 ASSELINEAU (UPR) 2 0,8% 16 SIMONIN (EPPOC) 0 0,0% 17 FORTANE (PACE) 0 0,0% 18 BELLAMY (IR) 13 5,4% 19 ARTHAUD (LO) 0 0,0% 20 LARROUTUROU (ND) 1 0,4% 21 R-KUZMANOVIC (RS) 0 0,0% 21 R-KUZMANOVIC (RS) 0 0,0% 22 LABIB (NPA) 1 0,0% 23 ADOUE (PT) 0 0,0% 24 PHILIPPOT (LP) 0 0,0% 25 HUSSON (NIPM) 0 0,0% 26 BONNEAU (LN) 0 0,0% 27 BUSSON (NIPM) 0 0,0% 28 HOAREAU (ANC) 0 0,0% 29 LASALLE (AR) 18 7,5% 20 LASRALLE (AR) 18 7,5% 20 LASRALLE (AR) 0 0,0% 31 LACROIX (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 GOVERNATORI (ECOLO 0 2 0,6% 34 COSTE-MEUNIER (DEPN) 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLO 0 2 0,6% 36 TRADRE (DARR) 11 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%		Participation	63,90%	Blancs	7	Nuls	5		Participation	67,00%	Blancs	4	Nul	s 6	
2 PONGE (DECID) 0 0,0% 3 MARECHAL (R) 9 3,8% 4 AUBRY (LFI) 21 6,1% 5 BARDELLA (RN) 73 30,5% 5 BARDELLA (RN) 119 34,3% 6 TOUSSAINT (ECOLO) 15 6,3% 7 AZERGUI (UDMF) 0 0,0% 8 THOUY (PA) 6 1,7% 9 TERRIEN (PRC) 0 0,0% 10 ZORN (PIR) 1 0,4% 11 HAYER (ENS-UDI) 15 6,3% 11 HAYER (ENS-UDI) 15 6,3% 12 ALEXANDRE (PACE) 0 0,0% 13 CHOLLEY (EQUI) 0 0,0% 14 WEHRLING (ECOLO-POS) 3 1,3% 15 ASSELINEAU (UPR) 1 0,3% 16 SIMONIN (EPPOC) 0 0,0% 17 FORTAME (PAE) 0 0,0% 18 BELLAMY (LR) 13 5,4% 19 ARTHAUD (LO) 0 0,0% 19 ARTHAUD (LO) 1 0,0% 20 LARROUTUROU (ND) 1 0,4% 21 R-KUZMANOVIC (RS) 0 0,0% 22 LABIB (NPA) 1 0,4% 23 ADOUE (PT) 0 0,0% 24 PHILIPPOT (LP) 0 0,0% 25 BONNEAU (LN) 0 0,0% 26 BONNEAU (LN) 0 0,0% 27 GLUCKSMANN (PS-PP) 49 20,5% 28 HOAREAU (ARC) 0 0,0% 29 LASALLE (ARR) 18 17,5% 30 LALANNE (PRC) 0 0,0% 31 GLALANNE (PRC) 0 0,0% 32 GLUCKSMANN (PS-PP) 49 20,5% 33 DEFFONTAINES (PCC) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DECM) 0 0,0% 31 GLALANNE (UR) 0 0,0% 32 GLARANY (LR) 1 1 1,75% 33 DEFFONTAINES (PCC) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPEN) 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLO - 0) 36 GROREAU (LN) 0 0,0% 31 GLALANNE (UR) 0 0,0% 32 GLARANY (LR) 10 0,0% 33 GOVERNATORI (ECOLO - 0) 34 GOVERNATORI (PRE) 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLO - 0) 36 GOVERNATORI (ECOLO - 0) 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	N°		Voix	Pourcentage				N°		Voix	Pourcentage				
3 MARECHAL (R) 9 3,8% 4 AUBRY (LFI) 21 6,1% 5 BARDELLA (RN) 73 30,5% 5 BARDELLA (RN) 173 30,5% 6 TOUSSAINT (ECOLO) 15 6,3% 7 AZERGUI (UDMF) 0 0,0% 7 AZERGUI (UDMF) 0 0,0% 8 THOUY (PA) 6 1,7% 9 TERRIEN (PRC) 0 0,0% 9 TERRIEN (PRC) 0 0,0% 10 ZORN (PIR) 1 0,4% 11 HAYER (ENS-UDI) 15 6,3% 11 HAYER (ENS-UDI) 15 6,3% 11 HAYER (ENS-UDI) 28 8,1% 12 ALEXANDRE (PACE) 0 0,0% 13 CHOLLEY (EQUI) 0 0,0% 13 CHOLLEY (EQUI) 0 0,0% 15 ASSELINEAU (UPR) 2 0,6% 16 SIMONIN (EPPOC) 0 0,0% 16 SIMONIN (EPPOC) 0 0,0% 16 SIMONIN (EPPOC) 0 0,0% 17 FORTAME (PAE) 0 0,0% 16 SIMONIN (EPPOC) 0 0,0% 17 FORTAME (PAE) 0 0,0% 18 BELLAMY (LR) 13 5,4% 18 BELLAMY (LR) 13 5,4% 18 BELLAMY (LR) 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	1	DEHER-LESAINT (HUMS)	0	0,0%				1	DEHER-LESAINT (HUMS)	0	0,0%				
4 AUBRY (LFI) 21 8,8% 5 BARDELLA (RN) 73 30,5% 5 BARDELLA (RN) 119 34,3% 6 TOUSSAINT (ECOLO) 15 6,3% 7 AZERGUI (UDMF) 0 0,0% 7 AZERGUI (UDMF) 0 0,0% 8 THOUY (PA) 6 2,5% 8 THOUY (PA) 6 1,7% 9 TERRIEN (PRC) 0 0,0% 9 TERRIEN (PRC) 0 0,0% 10 ZORN (PIR) 1 0,4% 11 HAYER (ENS-UDI) 15 6,3% 11 HAYER (ENS-UDI) 15 6,3% 11 HAYER (ENS-UDI) 15 6,3% 11 HAYER (ENS-UDI) 28 8,1% 12 ALEXANDRE (PACE) 0 0,0% 12 ALEXANDRE (PACE) 0 0,0% 13 CHOLLEY (EQUI) 0 0,0% 14 WEHRLING (ECOLO-POS 3 1,3% 14 WEHRLING (ECOLO-POS 3 1,3% 15 ASSELINEAU (UPR) 2 0,8% 15 ASSELINEAU (UPR) 2 0,0% 16 SIMONIN (EPPOC) 0 0,0% 17 FORTANE (PAE) 0 0,0% 18 BELLAMY (LR) 13 5,4% 18 BELLAMY (LR) 13 5,4% 18 BELLAMY (LR) 15 4,3% 18 BELLAMY (LR) 15 4,3% 18 BELLAMY (LR) 1 0,0% 21 ARROUTUROU (ND) 1 0,0% 21 ARROUTUROU (ND) 1 0,0% 22 LABIB (NPA) 1 0,0% 23 ADOUE (PT) 0 0,0% 25 HUSSON (NIPM) 0 0,0% 25 HUSSON (NIPM) 0 0,0% 26 BONNEAU (LN) 0 0,0% 27 GLUCKSMANN (PS-PP) 49 20,5% 29 LASSALLE (AR) 18 7,5% 29 LASSALLE (AR) 10 0,0% 31 LACROIX (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPEN) 0 0,0% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	2	PONGE (DECID)	0	0,0%				2	PONGE (DECID)	0	0,0%				
5 BARDELLA (RN) 73 30,5% 5 BARDELLA (RN) 119 34,3% 6 TOUSSAINT (ECOLO) 15 6,3% 7 AZERGUI (UDMF) 0 0,0% 7 AZERGUI (UDMF) 0 0,0% 8 THOUY (PA) 6 1,7% 9 TERRIEN (PRC) 0 0,0% 9 TERRIEN (PRC) 0 0,0% 10 ZORN (PIR) 1 0,4% 10 ZORN (PIR) 0 0,0% 11 HAYER (ENS-UDI) 15 6,3% 11 HAYER (ENS-UDI) 28 8,1% 12 ALEXANDRE (PACE) 0 0,0% 12 ALEXANDRE (PACE) 0 0,0% 13 CHOLLEY (EQUI) 0 0,0% 13 CHOLLEY (EQUI) 2 0,6% 14 WEHRLING (ECOLO-POS) 3 1,3% 14 WEHRLING (ECOLO-POS) 2 0,6% 15 ASSELINEAU (UPR) 2 0,8% 15 ASSELINEAU (UPR) 1 0,3% 16 SIMONIN (EPPOC) 0 0,0% 16 SIMONIN (EPPOC) 0 0,0% 17 FORTANE (PAE) 0 0,0% 17 FORTANE (PAE) 0 0,0	3	MARECHAL (R)	9	3,8%				3	MARECHAL (R)	21	6,1%				
6 TOUSSAINT (ECOLO) 15 6,3% 7 AZERGUI (UDMP) 0 0,0% 8 THOUY (PA) 6 6 2,5% 9 TERRIEN (PRC) 0 0,0% 10 ZORN (PIR) 1 0,4% 11 HAYER (ENS-UDI) 15 6,3% 11 HAYER (ENS-UDI) 15 6,3% 13 CHOLLEY (EQUI) 0 0,0% 13 CHOLLEY (EQUI) 0 0,0% 14 WEHRLING (ECOLO-POS 3 1,3% 15 ASSELINEAU (UPR) 2 0,8% 16 SIMONIN (EPPOC) 0 0,0% 17 FORTANE (PAE) 0 0,0% 18 BELLAMY (LR) 13 5,4% 19 ARTHAUD (LO) 0 0,0% 18 BELLAMY (LR) 13 5,4% 19 ARTHAUD (LO) 0 0,0% 21 R-KUZMANOVIC (RS) 0 0,0% 21 R-KUZMANOVIC (RS) 0 0,0% 22 LABIB (NPA) 1 0,4% 23 ADOUE (PT) 0 0,0% 24 PHILIPPOT (LP) 0 0,0% 25 HUSSON (NIPM) 0 0,0% 26 BONNEAU (LN) 0 0,0% 27 GLUCKSMANN (PS-PP) 49 20,5% 29 LASSALLE (AR) 18 7,5% 30 LALANNE (PAE) 0 0,0% 31 LACROLY (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPEN) 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLO 2 0,0% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	4	AUBRY (LFI)	21	8,8%				4	AUBRY (LFI)	37	10,7%				
7 AZERGUI (UDMF) 0 0,0% 8 THOUY (PA) 6 2,5% 9 TERRIEN (PRC) 0 0,0% 11 HAYER (ENS-UDI) 15 6,3% 11 HAYER (ENS-UDI) 15 6,3% 12 ALEXANDRE (PACE) 0 0,0% 13 CHOLLEY (EQUI) 0 0,0% 14 WEHRLING (ECOLO-POS 3 1,3% 15 ASSELINEAU (UPR) 2 0,8% 16 SIMONIN (EPPOC) 0 0,0% 17 FORTANE (PAE) 0 0,0% 18 BELLAMY (LR) 13 5,4% 19 ARTHAUD (LO) 0 0,0% 20 LARROUTUROU (ND) 1 0,4% 21 LABIB (NPA) 1 1 0,4% 22 LABIB (NPA) 1 1 0,4% 23 ADOUE (PT) 0 0,0% 24 PHILIPPOT (LP) 0 0,0% 25 HUSSON (NIPM) 0 0,0% 26 BONNEAU (LN) 0 0,0% 27 GLUCKSMANN (PS-PP) 49 20,5% 28 HOAREAU (ANC) 0 0,0% 29 LASSALLE (AR) 18 7,5% 30 LALANNE (UR) 0 0,0% 31 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPENI) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPENI) 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLO 4 1,7% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	5	BARDELLA (RN)	73	30,5%				5	BARDELLA (RN)	119	34,3%				
8 THOUY (PA) 6 2,5% 9 TERRIEN (PRC) 0 0,0% 10 ZORN (PIR) 1 0,4% 11 HAYER (ENS-UDI) 15 6,3% 11 HAYER (ENS-UDI) 15 6,3% 12 ALEXANDRE (PACE) 0 0,0% 12 ALEXANDRE (PACE) 0 0,0% 13 CHOLLEY (EQUI) 0 0,0% 13 CHOLLEY (EQUI) 0 0,0% 13 CHOLLEY (EQUI) 2 0,6% 14 WEHRLING (ECOLO-POS) 3 1,3% 15 ASSELINEAU (UPR) 2 0,8% 15 ASSELINEAU (UPR) 1 0,3% 16 SIMONIN (EPPOC) 0 0,0% 16 SIMONIN (EPPOC) 0 0,0% 17 FORTANE (PAE) 0 0,0% 18 BELLAMY (LR) 13 5,4% 19 ARTHAUD (LO) 0 0,0% 19 ARTHAUD (LO) 1 0,3% 18 BELLAMY (LR) 11 0,4% 18 BELLAMY (LR) 1 0,4% 19 ARTHAUD (LO) 1 0,0% 11 (ARROUTUROU (ND) 1 0,4% 12 (LARROUTUROU (ND) 1 0,0% 12 (LARROUTUROU (ND) 0 0,0% 12 (LARROUTUROU	6	TOUSSAINT (ECOLO)	15	6,3%				6	TOUSSAINT (ECOLO)	22	6,3%				
9 TERRIEN (PRC) 0 0,0% 10 ZORN (PIR) 1 0,4% 11 D,4% 11 HAYER (ENS-UDI) 15 6,3% 11 HAYER (ENS-UDI) 15 6,3% 12 ALEXANDRE (PACE) 0 0,0% 12 ALEXANDRE (PACE) 0 0,0% 13 CHOLLEY (EQUI) 0 0,0% 13 CHOLLEY (EQUI) 0 0,0% 14 WEHRLING (ECOLO-POS) 3 1,3% 14 WEHRLING (ECOLO-POS) 3 1,3% 15 ASSELINEAU (UPR) 2 0,8% 15 ASSELINEAU (UPR) 1 0,3% 16 SIMONIN (EPPOC) 0 0,0% 17 FORTANE (PAE) 0 0,0% 17 FORTANE (PAE) 0 0,0% 18 BELLAMY (LR) 13 5,4% 18 BELLAMY (LR) 13 5,4% 19 ARTHAUD (LO) 0 0,0% 19 ARTHAUD (LO) 1 0,3% 18 BELLAMY (LR) 15 4,3% 19 ARTHAUD (LO) 1 0,4% 20 LARROUTUROU (ND) 1 0,4% 21 R-KUZMANOVIC (RS) 0 0,0% 21 R-KUZMANOVIC (RS) 0 0,0% 21 LABIB (NPA) 1 0,4% 22 LABIB (NPA) 4 1,2% 23 ADOUE (PT) 0 0,0% 24 PHILIPPOT (LP) 0 0,0% 25 HUSSON (NIPM) 0 0,0% 26 BONNEAU (LN) 0 0,0% 26 BONNEAU (LN) 0 0,0% 27 GLUCKSMANN (PS-PP) 49 20,5% 27 GLUCKSMANN (PS-PP) 57 16,4% 29 LASSALLE (AR) 18 7,5% 29 LASSALLE (AR) 18 7,5% 29 LASSALLE (AR) 22 6,3% 30 LALANNE (UR) 0 0,0% 31 LACROLIX (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 33 DEFFONTAINES (PCF) 5 1,4% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	7	AZERGUI (UDMF)	0	0,0%				7	AZERGUI (UDMF)	0	0,0%				
10 ZORN (PIR) 1 0,4% 11 HAYER (ENS-UDI) 15 6,3% 12 ALEXANDRE (PACE) 0 0,0% 12 ALEXANDRE (PACE) 0 0,0% 13 CHOLLEY (EQUI) 0 0,0% 13 CHOLLEY (EQUI) 0 0,0% 14 WEHRLING (ECOLO-POS 3 1,3% 14 WEHRLING (ECOLO-POS 3 1,3% 15 ASSELINEAU (UPR) 2 0,6% 15 ASSELINEAU (UPR) 2 0,6% 16 SIMONIN (EPPOC) 0 0,0% 17 FORTANE (PAE) 0 0,0% 18 BELLAMY (LR) 13 5,4% 18 BELLAMY (LR) 15 4,3% 19 ARTHAUD (LO) 1 0,0% 18 BELLAMY (LR) 15 1,43% 19 ARTHAUD (LO) 1 0,0% 19 ARTHAUD (LO) 1 0,0% 20 LARROUTUROU (ND) 1 0,4% 20 LARROUTUROU (ND) 1 0,4% 21 R-KUZMANOVIC (RS) 0 0,0% 21 R-KUZMANOVIC (RS) 0 0,0% 21 R-KUZMANOVIC (RS) 0 0,0% 22 LABIB (NPA) 1 0,4% 22 LABIB (NPA) 4 1,2% 23 ADOUE (PT) 0 0,0% 24 PHILIPPOT (LP) 0 0,0% 25 HUSSON (NIPM) 0 0,0% 26 BONNEAU (LN) 0 0,0% 27 GLUCKSMANN (PS-PP) 49 20,5% 28 HOAREAU (ANC) 0 0,0% 28 HOAREAU (ANC) 0 0,0% 29 LASSALLE (AR) 18 7,5% 29 LASSALLE (AR) 19 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14	8	THOUY (PA)	6	2,5%				8	THOUY (PA)	6	1,7%				
11 HAYER (ENS-UDI) 15 6,3% 12 ALEXANDRE (PACE) 0 0,0% 13 CHOLLEY (EQUI) 0 0,0% 13 CHOLLEY (EQUI) 0 0,0% 14 WEHRLING (ECOLO-POS 3 1,3% 15 ASSELINEAU (UPR) 2 0,8% 15 ASSELINEAU (UPR) 1 0,3% 16 SIMONIN (EPPOC) 0 0,0% 17 FORTANE (PAE) 0 0,0% 18 BELLAMY (LR) 13 5,4% 18 BELLAMY (LR) 15 4,3% 19 ARTHAUD (LO) 0 0,0% 19 ARTHAUD (LO) 1 0,0% 20 LARROUTUROU (ND) 1 0,4% 20 LARROUTUROU (ND) 1 0,4% 21 R-KUZMANOVIC (RS) 0 0,0% 21 R-KUZMANOVIC (RS) 0 0,0% 22 LABIB (NPA) 1 0,4% 23 ADOUE (PT) 0 0,0% 24 PHILIPPOT (LP) 0 0,0% 25 HUSSON (NIPM) 0 0,0% 26 BONNEAU (LN) 0 0,0% 27 GLUCKSMANN (PS-PP) 49 20,5% 28 HOAREAU (ANC) 0 0,0% 29 LASSALLE (AR) 18 7,5% 30 LALANNE (UR) 0 0,0% 31 LACROIX (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPEN) 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLOC 4 1,17% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	9	TERRIEN (PRC)	0	0,0%				9	TERRIEN (PRC)	0	0,0%				
12 ALEXANDRE (PACE) 0 0,0% 13 CHOLLEY (EQUI) 0 0,0% 14 WEHRLING (ECOLO-POS 3 1,3% 15 ASSELINEAU (UPR) 2 0,8% 15 ASSELINEAU (UPR) 1 0,0% 16 SIMONIN (EPPOC) 0 0,0% 17 FORTANE (PAE) 0 0,0% 18 BELLAMY (LR) 13 5,4% 19 ARTHAUD (LO) 0 0,0% 20 LARROUTUROU (ND) 1 0,4% 21 R-KUZMANOVIC (RS) 0 0,0% 21 R-KUZMANOVIC (RS) 0 0,0% 22 LABIB (NPA) 1 0,4% 23 ADOUE (PT) 0 0,0% 24 PHILIPPOT (LP) 0 0,0% 25 HUSSON (NIPM) 0 0,0% 26 BONNEAU (LN) 0 0,0% 27 GLUCKSMANN (PS-PP) 49 20,5% 28 HOAREAU (ANC) 0 0,0% 29 LASSALLE (AR) 18 7,5% 30 LALANNE (UR) 0 0,0% 31 LACROIX (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 4 COSTE-MEUNIER (DPEN) 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLOC 4 1,7% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	10	ZORN (PIR)	1	0,4%				10	ZORN (PIR)	0	0,0%				
13 CHOLLEY (EQUI) 0 0,0% 14 WEHRLING (ECOLO-POS) 3 1,3% 15 ASSELINEAU (UPR) 2 0,8% 16 SIMONIN (EPPOC) 0 0,0% 17 FORTANE (PAE) 0 0,0% 18 BELLAMY (LR) 13 5,4% 19 ARTHAUD (LO) 0 0,0% 20 LARROUTUROU (ND) 1 0,4% 21 R-KUZMANOVIC (RS) 0 0,0% 22 LABIB (NPA) 1 0,4% 23 ADOUE (PT) 0 0,0% 24 PHILIPPOT (LP) 0 0,0% 25 HUSSON (NIPM) 0 0,0% 26 BONNEAU (LN) 0 0,0% 27 GLUCKSMANN (PS-PP) 49 20,5% 28 HOAREAU (ANC) 0 0,0% 29 LASSALLE (AR) 18 7,5% 30 LALANNE (UR) 0 0,0% 31 LACROIX (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPEN) 0 0,0% 35 GOVERNATOR (ECOLOC 4 1,7% 35 GOVERNATORI (ECOLOC 2 0,6% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	11	HAYER (ENS-UDI)	15	6,3%				11	HAYER (ENS-UDI)	28	8,1%				
14 WEHRLING (ECOLO-POS 3 1,3% 15 ASSELINEAU (UPR) 2 0,8% 15 ASSELINEAU (UPR) 1 0,3% 16 SIMONIN (EPPOC) 0 0,0% 16 SIMONIN (EPPOC) 0 0,0% 17 FORTANE (PAE) 0 0,0% 17 FORTANE (PAE) 0 0,0% 18 BELLAMY (LR) 13 5,4% 19 ARTHAUD (LO) 0 0,0% 19 ARTHAUD (LO) 1 0,3% 19 ARTHAUD (LO) 1 0,3% 12 LARROUTUROU (ND) 1 0,4% 20 LARROUTUROU (ND) 1 0,4% 21 R-KUZMANOVIC (RS) 0 0,0% 21 R-KUZMANOVIC (RS) 0 0,0% 22 LABIB (NPA) 1 0,4% 22 LABIB (NPA) 4 1,2% 23 ADOUE (PT) 0 0,0% 24 PHILIPPOT (LP) 0 0,0% 24 PHILIPPOT (LP) 0 0,0% 25 HUSSON (NIPM) 0 0,0% 26 BONNEAU (LN) 0 0,0% 27 GLUCKSMANN (PS-PP) 49 20,5% 28 HOAREAU (ANC) 0 0,0% 28 HOAREAU (ANC) 0 0,0% 28 HOAREAU (ANC) 0 0,0% 29 LASSALLE (AR) 18 7,5% 29 LASSALLE (AR) 0 0,0% 31 LACROIX (PRG) 0 0,0% 31 LACROIX (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPENF 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLOC 4 1,7% 35 GOVERNATORI (ECOLOC 2 0,6% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	12	ALEXANDRE (PACE)	0	0,0%				12	ALEXANDRE (PACE)	0	0,0%				
15 ASSELINEAU (UPR) 2 0,8% 16 SIMONIN (EPPOC) 0 0,0% 17 FORTANE (PAE) 0 0,0% 18 BELLAMY (LR) 13 5,4% 19 ARTHAUD (LO) 0 0,0% 20 LARROUTUROU (ND) 1 0,4% 21 R-KUZMANOVIC (RS) 0 0,0% 22 LABIB (NPA) 1 0,0% 23 ADOUE (PT) 0 0,0% 24 PHILIPPOT (LP) 0 0,0% 25 HUSSON (NIPM) 0 0,0% 26 BONNEAU (LN) 0 0,0% 27 GLUCKSMANN (PS-PP) 49 20,5% 28 HOAREAU (ANC) 0 0,0% 29 LASSALLE (AR) 18 7,5% 30 LALANNE (UR) 0 0,0% 31 LACROIX (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPEN) 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLOC 4 1,7% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	13	CHOLLEY (EQUI)	0	0,0%				13	CHOLLEY (EQUI)	2	0,6%				
16 SIMONIN (EPPOC) 0 0,0% 17 FORTANE (PAE) 0 0,0% 18 BELLAMY (LR) 13 5,4% 19 ARTHAUD (LO) 0 0,0% 20 LARROUTUROU (ND) 1 0,4% 21 R-KUZMANOVIC (RS) 0 0,0% 22 LABIB (NPA) 1 0,4% 23 ADOUE (PT) 0 0,0% 24 PHILIPPOT (LP) 0 0,0% 25 HUSSON (NIPM) 0 0,0% 26 BONNEAU (LN) 0 0,0% 27 GLUCKSMANN (PS-PP) 49 20,5% 28 HOAREAU (ANC) 0 0,0% 29 LASSALLE (AR) 18 7,5% 30 LALANNE (UR) 0 0,0% 31 LACROIX (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPENI 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLOC 4 1,7% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	14	WEHRLING (ECOLO-POS)	3	1,3%				14	WEHRLING (ECOLO-POS	2	0,6%				
17 FORTANE (PAE) 0 0,0% 18 BELLAMY (LR) 13 5,4% 19 ARTHAUD (LO) 0 0,0% 20 LARROUTUROU (ND) 1 0,4% 21 R-KUZMANOVIC (RS) 0 0,0% 22 LABIB (NPA) 1 0,4% 23 ADOUE (PT) 0 0,0% 24 PHILIPPOT (LP) 0 0,0% 25 HUSSON (NIPM) 0 0,0% 26 BONNEAU (LN) 0 0,0% 27 GLUCKSMANN (PS-PP) 49 20,5% 28 HOAREAU (ANC) 0 0,0% 29 LASSALLE (AR) 18 7,5% 30 LALANNE (UR) 0 0,0% 31 LACROIX (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPENF) 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLOC) 4 1,7% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	15	ASSELINEAU (UPR)	2	0,8%				15	ASSELINEAU (UPR)	1	0,3%				
18 BELLAMY (LR) 13 5,4% 19 ARTHAUD (LO) 0 0,0% 20 LARROUTUROU (ND) 1 0,4% 21 R-KUZMANOVIC (RS) 0 0,0% 22 LABIB (NPA) 1 0,4% 23 ADOUE (PT) 0 0,0% 24 PHILIPPOT (LP) 0 0,0% 25 HUSSON (NIPM) 0 0,0% 26 BONNEAU (LN) 0 0,0% 27 GLUCKSMANN (PS-PP) 49 20,5% 28 HOAREAU (ANC) 0 0,0% 29 LASSALLE (AR) 18 7,5% 30 LALANNE (UR) 0 0,0% 31 LACROIX (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPENF 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLOC 4 1,7% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	16	SIMONIN (EPPOC)	0	0,0%				16	SIMONIN (EPPOC)	0	0,0%				
19 ARTHAUD (LO) 0 0,0% 20 LARROUTUROU (ND) 1 0,4% 21 R-KUZMANOVIC (RS) 0 0,0% 22 LABIB (NPA) 1 0,4% 23 ADOUE (PT) 0 0,0% 24 PHILIPPOT (LP) 0 0,0% 25 HUSSON (NIPM) 0 0,0% 26 BONNEAU (LN) 0 0,0% 27 GLUCKSMANN (PS-PP) 49 20,5% 28 HOAREAU (ANC) 0 0,0% 29 LASSALLE (AR) 18 7,5% 30 LALANNE (UR) 0 0,0% 31 LACROIX (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPENF 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLOC 4 1,7% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0% 31 LACROIX (PSPE) 0 0,0% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0% 31 LIERS (ESPE) 0 0,0% 32 ELMAYAN CILLIERS (ESPE) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (ESPE) 0 0,0% 34 COSTE-MEUNIER (DPENF 0 0,0% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	17	FORTANE (PAE)	0	0,0%				17	FORTANE (PAE)	0	0,0%				
20 LARROUTUROU (ND) 1 0,4% 21 R-KUZMANOVIC (RS) 0 0,0% 22 LABIB (NPA) 1 0,4% 23 ADOUE (PT) 0 0,0% 24 PHILIPPOT (LP) 0 0,0% 25 HUSSON (NIPM) 0 0,0% 26 BONNEAU (LN) 0 0,0% 27 GLUCKSMANN (PS-PP) 49 20,5% 28 HOAREAU (ANC) 0 0,0% 29 LASSALLE (AR) 18 7,5% 30 LALANNE (UR) 0 0,0% 31 LACROIX (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPENF 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLOC 4 1,7% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0% 31 LACROIX (ESPE) 0 0,0% 31 LARROUTUROU (ND) 0 0,0% 21 R-KUZMANOVIC (RS) 0 0,0% 22 LABIB (NPA) 4 1,2% 23 ADOUE (PT) 0 0,0% 24 PHILIPPOT (LP) 3 0,9% 25 HUSSON (NIPM) 0 0,0% 26 BONNEAU (LN) 0 0,0% 27 GLUCKSMANN (PS-PP) 57 16,4% 28 HOAREAU (ANC) 0 0,0% 38 HOAREAU (ANC) 0 0,0% 30 LALANNE (UR) 0 0,0% 31 LACROIX (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 5 1,4% 34 COSTE-MEUNIER (DPENF 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLOC 4 1,7% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	18	BELLAMY (LR)	13	5,4%				18	BELLAMY (LR)	15	4,3%				
21 R-KUZMANOVIC (RS) 0 0,0% 22 LABIB (NPA) 1 0,4% 23 ADOUE (PT) 0 0,0% 24 PHILIPPOT (LP) 0 0,0% 25 HUSSON (NIPM) 0 0,0% 26 BONNEAU (LN) 0 0,0% 27 GLUCKSMANN (PS-PP) 49 20,5% 28 HOAREAU (ANC) 0 0,0% 29 LASSALLE (AR) 18 7,5% 30 LALANNE (UR) 0 0,0% 31 LACROIX (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPENI 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLOC 4 1,7% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	19	ARTHAUD (LO)	0	0,0%				19	ARTHAUD (LO)	1	0,3%				
22 LABIB (NPA) 1 0,4% 23 ADOUE (PT) 0 0,0% 24 PHILIPPOT (LP) 0 0,0% 25 HUSSON (NIPM) 0 0,0% 26 BONNEAU (LN) 0 0,0% 27 GLUCKSMANN (PS-PP) 49 20,5% 28 HOAREAU (ANC) 0 0,0% 29 LASSALLE (AR) 18 7,5% 30 LALANNE (UR) 0 0,0% 31 LACROIX (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPEN) 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLOC 4 1,7% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	20	LARROUTUROU (ND)	1	0,4%				20	LARROUTUROU (ND)	0	0,0%				
23 ADOUE (PT) 0 0,0% 24 PHILIPPOT (LP) 0 0,0% 25 HUSSON (NIPM) 0 0,0% 26 BONNEAU (LN) 0 0,0% 27 GLUCKSMANN (PS-PP) 49 20,5% 28 HOAREAU (ANC) 0 0,0% 29 LASSALLE (AR) 18 7,5% 30 LALANNE (UR) 0 0,0% 31 LACROIX (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPENF 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLOC 4 1,7% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	21	R-KUZMANOVIC (RS)	0	0,0%				21	R-KUZMANOVIC (RS)	0	0,0%				
24 PHILIPPOT (LP) 0 0,0% 25 HUSSON (NIPM) 0 0,0% 26 BONNEAU (LN) 0 0,0% 27 GLUCKSMANN (PS-PP) 49 20,5% 28 HOAREAU (ANC) 0 0,0% 29 LASSALLE (AR) 18 7,5% 30 LALANNE (UR) 0 0,0% 31 LACROIX (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPENF 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLOC 4 1,7% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	22	LABIB (NPA)	1	0,4%				22	LABIB (NPA)	4	1,2%				
25 HUSSON (NIPM) 0 0,0% 26 BONNEAU (LN) 0 0,0% 27 GLUCKSMANN (PS-PP) 49 20,5% 28 HOAREAU (ANC) 0 0,0% 29 LASSALLE (AR) 18 7,5% 30 LALANNE (UR) 0 0,0% 31 LACROIX (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPENF 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLOC 4 1,7% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	23	ADOUE (PT)	0	0,0%				23	ADOUE (PT)	0	0,0%				
26 BONNEAU (LN) 0 0,0% 27 GLUCKSMANN (PS-PP) 49 20,5% 28 HOAREAU (ANC) 0 0,0% 29 LASSALLE (AR) 18 7,5% 30 LALANNE (UR) 0 0,0% 31 LACROIX (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPENF 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLOC 4 1,7% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	24	PHILIPPOT (LP)	0	0,0%				24	PHILIPPOT (LP)	3	0,9%				
27 GLUCKSMANN (PS-PP) 49 20,5% 28 HOAREAU (ANC) 0 0,0% 29 LASSALLE (AR) 18 7,5% 30 LALANNE (UR) 0 0,0% 31 LACROIX (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPENFORM) 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLOC 4 1,7% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	25	HUSSON (NIPM)	0	0,0%				25	HUSSON (NIPM)	0	0,0%				
28 HOAREAU (ANC) 0 0,0% 29 LASSALLE (AR) 18 7,5% 30 LALANNE (UR) 0 0,0% 31 LACROIX (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPENF 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLOC 4 1,7% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	26	BONNEAU (LN)	0	0,0%				26	BONNEAU (LN)	0	0,0%				
29 LASSALLE (AR) 18 7,5% 30 LALANNE (UR) 0 0,0% 31 LACROIX (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPENFORMATORI (ECOLOC) 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLOC) 4 1,7% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	27	GLUCKSMANN (PS-PP)	49	20,5%				27	GLUCKSMANN (PS-PP)	57	16,4%				
30 LALANNE (UR) 0 0,0% 31 LACROIX (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPENF 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLOC 4 1,7% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0% 30 LALANNE (UR) 0 0,0% 31 LACROIX (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 5 1,4% 34 COSTE-MEUNIER (DPENF 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLOC 2 0,6% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	28	HOAREAU (ANC)	0	0,0%				28	HOAREAU (ANC)	0	0,0%				
31 LACROIX (PRG) 0 0,0% 32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPENF 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLOC 4 1,7% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	29	LASSALLE (AR)	18	7,5%				29	LASSALLE (AR)	22	6,3%				
32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPEN) 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLOC) 4 1,7% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	30	LALANNE (UR)	0	0,0%				30	LALANNE (UR)	0	0,0%				
32 ELMAYAN (RUCH) 0 0,0% 33 DEFFONTAINES (PCF) 8 3,3% 34 COSTE-MEUNIER (DPEN) 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLOC) 4 1,7% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	31	LACROIX (PRG)	0	0,0%				31	LACROIX (PRG)	0	0,0%				
34 COSTE-MEUNIER (DPENFO) 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLOC) 4 1,7% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0% 34 COSTE-MEUNIER (DPEN) 0 0,0% 35 GOVERNATORI (ECOLOC) 2 0,6% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%			0							0					
35 GOVERNATORI (ECOLOC 4 1,7% 35 GOVERNATORI (ECOLOC 2 0,6% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	33	DEFFONTAINES (PCF)	8	3,3%				33	DEFFONTAINES (PCF)	5	1,4%				
36 TRAORE (DEMR) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	34	COSTE-MEUNIER (DPEN	0	0,0%				34	COSTE-MEUNIER (DPEN	0	0,0%				
37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0% 37 PATAS D'ILLIERS (ESPE) 0 0,0%	35	GOVERNATORI (ECOLOC	4	1,7%							0,6%				
	36	TRAORE (DEMR)	0	0,0%				36	TRAORE (DEMR)	0	0,0%				
38 GRUDE (LDC) 0 0.0% 38 GRUDE (LDC) 0 0.0%	37	PATAS D'ILLIERS (ESPE)	0	0,0%				37	PATAS D'ILLIERS (ESPE)	0	0,0%				
	38	GRUDE (LDC)	0	0,0%				38	GRUDE (LDC)	0	0,0%				





RESULTATS ELECTIONS EUROPEENNES - 09 JUIN 2024

JANAILHAC

PIERRE-BUFFIERE

	JANAILHAC							PIERRE-BUFFIERE					
	Inscrits	399	Votants	244	Exprimés	227		Inscrits	857	Votants	491	Exprimés	469
	Participation	61,20%	Blancs	10	Nuls	7		Participation	57,30%	Blancs	7	Nuls	15
N°		Voix	Pourcentage				Ν°		Voix	Pourcentage			
1	DEHER-LESAINT (HUMS)	0	0,0%				1	DEHER-LESAINT (HUMS)	0	0,0%			
2	PONGE (DECID)	0	0,0%				2	PONGE (DECID)	0	0,0%			
3	MARECHAL (R)	15	6,6%				3	MARECHAL (R)	17	3,6%			
4	AUBRY (LFI)	6	2,6%				4	AUBRY (LFI)	32	6,8%			
5	BARDELLA (RN)	80	35,2%				5	BARDELLA (RN)	136	29,0%			
6	TOUSSAINT (ECOLO)	11	4,8%				6	TOUSSAINT (ECOLO)	19	4,1%			
7	AZERGUI (UDMF)	0	0,0%				7	AZERGUI (UDMF)	0	0,0%			
8	THOUY (PA)	8	3,5%				8	THOUY (PA)	15	3,2%			
9	TERRIEN (PRC)	0	0,0%				9	TERRIEN (PRC)	0	0,0%			
10	ZORN (PIR)	0	0,0%				10	ZORN (PIR)	0	0,0%			
11	HAYER (ENS-UDI)	29	12,8%				11	HAYER (ENS-UDI)	63	13,4%			
12	ALEXANDRE (PACE)	0	0,0%				12	ALEXANDRE (PACE)	0	0,0%			
13	CHOLLEY (EQUI)	1	0,4%				13	CHOLLEY (EQUI)	0	0,0%			
14	WEHRLING (ECOLO-POS)	3	1,3%				14	WEHRLING (ECOLO-POS	1	0,2%			
15	ASSELINEAU (UPR)	3	1,3%				15	ASSELINEAU (UPR)	6	1,3%			
16	SIMONIN (EPPOC)	0	0,0%				16	SIMONIN (EPPOC)	0	0,0%			
17	FORTANE (PAE)	0	0,0%				17	FORTANE (PAE)	0	0,0%			
18	BELLAMY (LR)	10	4,4%				18	BELLAMY (LR)	31	6,6%			
19	ARTHAUD (LO)	1	0,4%				19	ARTHAUD (LO)	2	0,4%			
20	LARROUTUROU (ND)	1	0,4%				20	LARROUTUROU (ND)	0	0,0%			
21	R-KUZMANOVIC (RS)	0	0,0%				21	R-KUZMANOVIC (RS)	0	0,0%			
22	LABIB (NPA)	0	0,0%				22	LABIB (NPA)	2	0,4%			
23	ADOUE (PT)	0	0,0%				23	ADOUE (PT)	0	0,0%			
24	PHILIPPOT (LP)	2	0,9%				24	PHILIPPOT (LP)	4	0,9%			
25	HUSSON (NIPM)	0	0,0%				25	HUSSON (NIPM)	0	0,0%			
26	BONNEAU (LN)	0	0,0%				26	BONNEAU (LN)	0	0,0%			
27	GLUCKSMANN (PS-PP)	28	12,3%				27	GLUCKSMANN (PS-PP)	91	19,4%			
28	HOAREAU (ANC)	0	0,0%				28	HOAREAU (ANC)	0	0,0%			
29	LASSALLE (AR)	20	8,8%				29	LASSALLE (AR)	23	4,9%			
30	LALANNE (UR)	0	0,0%				30	LALANNE (UR)	0	0,0%			
31	LACROIX (PRG)	0	0,0%				31	LACROIX (PRG)	2	0,4%			
32	ELMAYAN (RUCH)	0	0,0%				32	ELMAYAN (RUCH)	0	0,0%			
33	DEFFONTAINES (PCF)	8	3,5%				33	DEFFONTAINES (PCF)	21	4,5%			
34	COSTE-MEUNIER (DPEN	0	0,0%				34	COSTE-MEUNIER (DPEN	0	0,0%			
35	GOVERNATORI (ECOLOC	1	0,4%				35	GOVERNATORI (ECOLO	4	0,9%			
36	TRAORE (DEMR)	0	0,0%				36	TRAORE (DEMR)	0	0,0%			
37	PATAS D'ILLIERS (ESPE)	0	0,0%				37	PATAS D'ILLIERS (ESPE)	0	0,0%			
38	GRUDE (LDC)	0	0,0%				38	GRUDE (LDC)	0	0,0%			





RESULTATS ELECTIONS LEGISLATIVES - 30 JUIN 2024 COMMUNAUTE DE COMMUNES - 1ER TOUR

C A	INT-			
~ /\	I I	\mathbf{N}_{-}	17-7 11	IDE

SAINT-PRIEST-LIGOURE

423

	JAIN 1-JEAN-EIG	OOKL			JAINT-FRIEST-LIGOURE							
	Inscrits	398	Votants	293	Exprimés	280		Inscrits	533	Votants	438	Expr
	Participation	73,60%	Blancs	7	Nuls	6		Participation	82,20%	Blancs	11	Nuls
N°		Nbre voix	Pourcentage				N°		Nbre voix	Pourcentage		
1	DELAUTRETTE	122	43,57%				1	DELAUTRETTE	182	43,03%		
2	ROUSSIE	5	1,90%				2	ROUSSIE	7	1,65%		
3	MINGUET	98	35,00%				3	MINGUET	168	39,72%		
4	TAYOT	55	19,64%				4	TAYOT	66	15,60%		

JANAILHAC

	IFV	ON	
- 1	ІГЛ		

	JANAILIIAC						_	ITEXOIT					
	Inscrits	399	Votants	299	Exprimés	277		Inscrits	1774	Votants	1375	Exprimés	1307
	Participation	74,90%	Blancs	16	Nuls	6		Participation	77,50%	Blancs	35	Nuls	33
N°		Nbre voix	Pourcentage				Ň		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	109	39,35%				1	DELAUTRETTE	534	40,86%			
2	ROUSSIE	5	1,81%				2	ROUSSIE	27	2,07%			
3	MINGUET	118	42,60%				თ	MINGUET	475	36,34%			
4	TAYOT	45	16,25%				4	TAYOT	271	20,73%			

SAINT-MAURICE-LES-BROUSSES

B 4	ΙШ	_

	<u> </u>							111212111111					
	Inscrits	794	Votants	647	Exprimés	605		Inscrits	398	Votants	331	Exprimés	311
	Participation	81,50%	Blancs	26	Nuls	16		Participation	83,20%	Blancs	2	Nuls	18
N°		Nbre voix	Pourcentage				N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	204	33,72%				1	DELAUTRETTE	102	32,80%			
2	ROUSSIE	15	2,48%				2	ROUSSIE	8	2,57%			
3	MINGUET	267	44,13%				3	MINGUET	140	45,02%			
4	TAYOT	119	19,67%				4	TAYOT	61	19,61%			

RILHAC-LASTOURS

SAINT-HILAIRE-LES-PLACES

	Inscrits	336	Votants	268	Exprimés	262		Inscrits	693	Votants	504	Exprimés	482
	Participation	79,80%	Blancs	1	Nuls	5		Participation	72,70%	Blancs	13	Nuls	9
N°		Nbre voix	Pourcentage				N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	140	53,44%				1	DELAUTRETTE	193	40,04%			
2	ROUSSIE	7	2,67%				2	ROUSSIE	7	1,45%			
3	MINGUET	72	27,48%				3	MINGUET	194	40,25%			
4	TAYOT	43	16,41%				4	TAYOT	88	18,26%			

CHALUS

DOURNAZAC

	Inscrits	1295	Votants	905	Exprimés	895		Inscrits	568	Votants	393	Exprimés	377
	Participation	69,90%	Blancs	22	Nuls	24		Participation	69,20%	Blancs	5	Nuls	11
N°		Nbre voix	Pourcentage				N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	313	36,44%				1	DELAUTRETTE	161	42,71%			
2	ROUSSIE	18	2,10%				2	ROUSSIE	5	1,33%			
3	MINGUET	341	39,70%				3	MINGUET	150	39,79%			
4	TAYOT	187	21,77%				4	TAYOT	61	16,18%			

PAGEAS

LAVIGNAC

	Inscrits	459	Votants	353	Exprimés	335		Inscrits	143	Votants	110	Exprimés	105
	Participation	76,90%	Blancs	12	Nuls	6		Participation	76,90%	Blancs	4	Nuls	1
N°		Nbre voix	Pourcentage				N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	143	42,69%				1	DELAUTRETTE	24	22,86%			
2	ROUSSIE	4	1,19%				2	ROUSSIE	3	2,86%			
3	MINGUET	134	40,00%				3	MINGUET	56	53,33%			
4	TAYOT	54	16,12%				4	TAYOT	22	20,95%			

RESULTATS ELECTIONS LEGISLATIVES - 30 JUIN 2024 COMMUNAUTE DE COMMUNES - 1ER TOUR

BUSSIERE-GALANT

Inscrits	995	Votants	741	Exprimés	708
Participation	74,50%	Blancs	16	Nuls	17
	Nhre voix	Pourcentage			

N'		Nore voix	Pourcentage
1	DELAUTRETTE	287	40,54%
2	ROUSSIE	11	1,55%
3	MINGUET	286	40,40%
4	TAYOT	124	17,51%

FLAVIGNAC

	Inscrits	837	Votants	611	Exprimés	576
	Participation	73,00%	Blancs	13	Nuls	22
N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	236	40,97%			
2	ROUSSIE	9	1,56%			
3	MINGUET	235	40,80%			
4	TAYOT	96	16,67%			

LES CARS

	Inscrits	397	Votants	311	Exprimés	300
	Participation	78,30%	Blancs	8	Nuls	3
N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	152	50,67%			
2	ROUSSIE	1	0,33%			
3	MINGUET	108	36,00%			
4	TAYOT	39	13,00%			

RESULTATS ELECTIONS LEGISLATIVES - 30 JUIN 2024 CANTON CONDAT-SUR-VIENNE - 1ER TOUR

280

293

Exprimés

Nuls

SAINT-JEAN-LIGOURE

	Inscrits	398	Votants	
	Participation	73,60%	Blancs	
N°		Nbre voix	Pourcentage	
1	DELAUTRETTE	122	43,57%	
2	ROUSSIE	5	1,90%	
3	MINGUET	98	35,00%	
4	TAYOT	55	19,64%	

BOISSEUIL

	DOISSEOIL					
	Inscrits	2594	Votants	2038	Exprimés	1955
	Participation	78,60%	Blancs	50	Nuls	33
N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	636	32,53%			
2	ROUSSIE	20	1,02%			
3	MINGUET	730	3,34%			
4	TAYOT	569	29,10%			

CONDAT SUR VIENNE

SAINT-	-PAUL
--------	-------

	0112711 0011 11211112							• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •					
	Inscrits	4335	Votants	3217	Exprimés	3074		Inscrits	947	Votants	727	Exprimés	692
	Participation	74,20%	Blancs	71	Nuls	72		Participation	76,80%	Blancs	15	Nuls	20
N°		Nbre voix	Pourcentage				N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	1134	36,89%				1	DELAUTRETTE	238	34,39%			
2	ROUSSIE	55	1,79%				2	ROUSSIE	14	2,02%			
3	MINGUET	1081	35,17%				З	MINGUET	270	39,02%			
4	TAYOT	804	26,15%				4	TAYOT	170	24,57%			

PIERRE-BUFFIERE

	Inscrits	855	Votants	651	Exprimés	636
	Participation	76,10%	Blancs	8	Nuls	7
Ν°		Nhre voix	Pourcentage			

	. articipation	7 0,2070	Diaries
N		Nbre voix	Pourcentage
1	DELAUTRETTE	246	38,68%
2	ROUSSIE	13	2,04%
3	MINGUET	204	32,08%
4	TAYOT	173	27,20%

SAINT-BONNET-BRIANCE

	Inscrits	431	Votants	313	Exprimés	
	Participation	72,60%	Blancs	8	Nuls	
۱°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	139	46,33%			
2	ROUSSIE	8	2,67%			
3	MINGUET	110	36,67%			
4	TAVOT	42	14 220/			

300

RESULTATS ELECTIONS LEGISLATIVES - 30 JUIN 2024 CANTON CONDAT-SUR-VIENNE - 1ER TOUR

SAINT-GENEST-SUR-ROSELLE

	SAINT-GENEST-	SON-NOS	PELLE			
	Inscrits	412	Votants	330	Exprimés	314
	Participation	80,10%	Blancs	12	Nuls	4
۰		Nbre voix	Pourcentage			
	DELAUTRETTE	134	42.68%			

1,91%

36,31%

19,11%

572

17

Exprimés

Nuls

542

EYJEAUX

	Inscrits	1010	Votants	807	Exprimés	769
	Participation	79,90%	Blancs	24	Nuls	14
N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	287	37,32%			
2	ROUSSIE	12	1,56%			
3	MINGUET	273	35,50%			
4	TAYOT	197	25,62%			

SAINT-HILAIRE-BONNEVAL

ROUSSIE

TAYOT

MINGUET

	Inscrits	749	Votants	
	Participation	76,40%	Blancs	
N°		Nbre voix	Pourcentage	Γ
1	DELAUTRETTE	173	31,92%	
2	ROUSSIE	10	1,85%	
3	MINGUET	213	39,30%	
4	TAYOT	146	26,94%	

6

114

60

SAINT-MAURICE-LES-BROUSSES

	Inscrits	794	Votants	647	Exprimés	605
	Participation	81,50%	Blancs	26	Nuls	16
N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	204	33,72%			
2	ROUSSIE	15	2,48%			
3	MINGUET	267	44,13%			
4	TAYOT	119	19,67%			

RESULTATS ELECTIONS LEGISLATIVES - 30 JUIN 2024 2ème CIRCONSCRIPTION - 1ER TOUR

2EME CIRCONSCRIPTION

	Inscrits	98338	Votants	72663	Exprimés	69286
	Participation	73,89%	Blancs	1850	Nuls	1527
N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	25520	36,83%			
2	ROUSSIE	1290	1,86%			
3	MINGUET	25539	36,86%			
4	TAYOT	16937	24,45%			

LES CANDIDATS, LEUR SUPPLEANT(E), LEUR FORMATION POLITIQUE:

DELAUTRETTE Stéphane (Suppléante RABETEAU Emilie) : **Nouveau Front Populaire - Parti Socialiste.**

ROUSSIE Claudine (Suppléante : CHAPELOT Monique) : Lutte Ouvrière.

MINGUET Sabrina (Suppléant : LECHEVALLIER Christophe) : Rassemblement National.

TAYOT Marie-Eve (Suppléant : BATTISTINI Benjamin) : L'Alternative Républicaine.

RESULTATS ELECTIONS LEGISLATIVES - 07 JUILLET 2024 COMMUNAUTE DE COMMUNES - 2ème TOUR

SAINT-JEAN-LIGOURE

SAINT-PRIEST-LIGOURE

		Inscrits	399	Votants	290	Exprimés	268		Inscrits	534	Votants	443	Exprimés	410
		Participation	72,70%	Blancs	14	Nuls	8		Participation	83,00%	Blancs	25	Nuls	8
Ν	۱°		Nbre voix	Pourcentage				N°		Nbre voix	Pourcentage			
:	1	DELAUTRETTE	157	58,58%				1	DELAUTRETTE	225	54,88%			
2	2	MINGUET	111	41,42%				2	MINGUET	185	45,12%			

JANAILHAC NEXON

	Inscrits	399	Votants	306	Exprimés	273		Inscrits	1776	Votants	1382	Exprimés	1246
	Participation	76,77%	Blancs	23	Nuls	10		Participation	77,80%	Blancs	95	Nuls	41
N°		Nbre voix	Pourcentage				N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	145	53,11%				1	DELAUTRETTE	722	57,95%			
2	MINGUET	128	46,89%				2	MINGUET	524	42,05%			

SAINT-MAURICE-LES-BROUSSES

V	El	LH	Α	C

	Inscrits	794	Votants	622	Exprimés	553		Inscrits	398	Votants	321	Exprimés	290
	Participation	78,30%	Blancs	51	Nuls	18		Participation	80,70%	Blancs	5	Nuls	26
N°		Nbre voix	Pourcentage				N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	275	49,73%				1	DELAUTRETTE	152	52,41%			
2	MINGUET	278	50,27%				2	MINGUET	138	47,59%			

RILHAC-LASTOURS

C A I		T-HI	 _		D		
~ /\	ш	1 - HI	 ıĸ	 	UI /	•	- •

	Inscrits	336	Votants	268	Exprimés	246		Inscrits	693	Votants	524	Exprimés	478
	Participation	79,80%	Blancs	17	Nuls	5		Participation	75,60%	Blancs	37	Nuls	9
N°		Nbre voix	Pourcentage				N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	167	67,89%				1	DELAUTRETTE	251	52,51%			
2	MINGUET	79	32,11%				2	MINGUET	227	47,49%			

CHALUS DOURNAZAC

	Inscrits	1295	Votants	914	Exprimés	821		Inscrits	569	Votants	401	Exprimés	372
	Participation	70,60%	Blancs	55	Nuls	38		Participation	70,50%	Blancs	15	Nuls	14
N°		Nbre voix	Pourcentage				N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	436	53,11%				1	DELAUTRETTE	198	53,23%			
2	MINGUET	385	46,89%				2	MINGUET	174	46,77%		1	

PAGEAS LAVIGNAC

	Inscrits	459	Votants	351	Exprimés	324		Inscrits	143	Votants	114	Exprimés	101
	Participation	76,50%	Blancs	11	Nuls	16		Participation	79,70%	Blancs	8	Nuls	5
N°		Nbre voix	Pourcentage				N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	176	54,32%				1	DELAUTRETTE	39	38,61%			
2	MINGUET	148	45,68%				2	MINGUET	62	61,39%			

BUSSIERE-GALANT

_	ـΑ١	v	-	NI	^	

	Inscrits	994	Votants	749	Exprimés	687		Inscrits	837	Votants	625	Exprimés	585
	Participation	75,40%	Blancs	36	Nuls	26		Participation	74,70%	Blancs	24	Nuls	16
N°		Nbre voix	Pourcentage		-		N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	358	52,11%				1	DELAUTRETTE	308	52,65%			
2	MINGUET	329	47,89%				2	MINGUET	277	47,35%			

LES CARS

	Inscrits	397	Votants	329	Exprimés	308
	Participation	82,90%	Blancs	17	Nuls	4
N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	180	58,44%			
2	MINGUET	128	41,56%			

RESULTATS ELECTIONS LEGISLATIVES - 07 JUILLET 2024 CANTON CONDAT-SUR-VIENNE - 2ème TOUR

SAINT-JEAN-LIGOURE

BOISSEUIL

		Inscrits	399	Votants	290	Exprimés	268		Inscrits	2594	Votants	2005	Exprimés	1791
		Participation	72,70%	Blancs	14	Nuls	8		Participation	77,30%	Blancs	145	Nuls	69
ı	N°		Nbre voix	Pourcentage				Ν°		Nbre voix	Pourcentage			
	1	DELAUTRETTE	157	58,58%				1	DELAUTRETTE	990	55,28%			
	2	MINGUET	111	41,42%				2	MINGUET	801	44,72%			

CONDAT SUR VIENNE

SAINT-PAUL

	Inscrits	4335	Votants	3219	Exprimés	2891		Inscrits	947	Votants	740	Exprimés	671
	Participation	74,30%	Blancs	223	Nuls	105		Participation	78,10%	Blancs	48	Nuls	21
N°		Nbre voix	Pourcentage				N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	1677	58,01%				1	DELAUTRETTE	360	53,65%			
2	MINGUET	1214	41,99%]		2	MINGUET	311	46,35%			

PIERRE-BUFFIERE

SAINT-BONNET-BRIANCE

	Inscrits	855	Votants	640	Exprimés	576		Inscrits	432	Votants	321	Exprimés	296
	Participation	74,90%	Blancs	42	Nuls	22		Participation	74,30%	Blancs	16	Nuls	9
N°		Nbre voix	Pourcentage				Ν°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	341	59,20%				1	DELAUTRETTE	179	60,47%			
2	MINGUET	235	40,80%]		2	MINGUET	117	39,53%]	

SAINT-GENEST-SUR-ROSELLE

EYJEAUX

	Inscrits	411	Votants	325	Exprimés	293		Inscrits	1010	Votants	798	Exprimés	709
	Participation	79,10%	Blancs	27	Nuls	5		Participation	79,00%	Blancs	54	Nuls	35
N°		Nbre voix	Pourcentage				N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	169	57,68%				1	DELAUTRETTE	400	56,42%			
2	MINGUET	124	42,32%				2	MINGUET	309	43,58%			

SAINT-HILAIRE-BONNEVAL

SAINT-MAURICE-LES-BROUSSES

	Inscrits	748	Votants	559	Exprimés	494		Inscrits	794	Votants	622	Exprimés	553
	Participation	74,70%	Blancs	43	Nuls	22		Participation	78,30%	Blancs	51	Nuls	18
N°		Nbre voix	Pourcentage				N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	258	52,23%				1	DELAUTRETTE	275	49,73%			
2	MINGUET	236	47,77%				2	MINGUET	278	50,27%			

2EME CIRCONSCRIPTION

	Inscrits	98351	Votants	72516	Exprimés	65430
	Participation	73,73%	Blancs	4525	Nuls	2561
N°		Nbre voix	Pourcentage			
1	DELAUTRETTE	36679	56,06%			
2	MINGUET	28751	43,94%			

LES CANDIDATS, LEUR SUPPLEANT(E), LEUR FORMATION POLITIQUE:

DELAUTRETTE Stéphane (Suppléante RABETEAU Emilie) : **Nouveau Front Populaire - Parti Socialiste.**

MINGUET Sabrina (Suppléant : LECHEVALLIER Christophe) : Rassemblement National.

ELECTIONS EUROPEENNEES





Toutes les générations étaient représentées lors du scrutin des élections Européennes.





ASSEMBLEE GENERALE DES MAIRES RURAUX 87

L'assemblée générale de l'association des Maires ruraux de la Haute-Vienne s'est tenue à Chalus samedi 14 septembre 2024. Monsieur le Préfet nous faisait l'honneur de sa présence.



REMISE DE TABLETTES – PROMOTION JUIN 2024



Lundi 08 juin 2024 s'est déroulée la cérémonie de remise de tablettes aux écoliers domiciliés à Saint-Jean-Ligoure et scolarisés dans le regroupement pédagogique intercommunal de la Ligoure (R.P.I.). Fidèle à son engagement pris lors des dernières municipales, les élus souhaitent continuer à doter chaque enfant de cet outil indispensable au bon déroulement de la scolarité au collège. Cette promotion 2024 est importante car sept écoliers étaient concernés. C'est donc dans une ambiance de vacances que Elise, Lucas, Louise, Noélie et Anna ont reçu leur précieux matériel qui – rappelons-le - est de gamme professionnelle. Depuis le début du mandat, aucune tablette n'est tombée en panne.





ABATTAGE DU SAULE DU PARC DU LAVOIR DE LA MAIRIE



Autrefois, ils étaient deux géants, bravant la météo et les saisons. Il s'agit de deux saules de taille remarquable présents dans le parc du lavoir. Nul ne sait à quelle époque ceux-ci ont été plantés dans cette parcelle très humide où est pratiquée une gestion différenciée.

Voici quelques années, le premier a été coupé car il était devenu fragile. Des boutures avaient été récupérées et replantées par Jean-Christophe FAURE, 1^{er} Adjoint au Maire, pionnier de l'organisation paysagère du centre-bourg avec Christiane TRICARD, Conseillère Municipale.

En juillet 2024, il a fallu se résoudre à l'évidence : le second saule était mort. Une entreprise spécialisée est venue « le démonter » car il devenait dangereux pour les promeneurs.

Les photos parlent d'elles-mêmes : des champignons avaient colonisé ce géant qui faisait partie du paysage. Aujourd'hui, il laisse un grand vide même si un Tilleul a été installé à proximité.



Quelques citations sur le saule :

« Quand on plante un oignon au pied d'un saule, on n'obtient pas forcément un saule pleureur ».

François Cavana.

« Mes chers amis, quand je mourrai, plantez un saule au cimetière. J'aime son feuillage éploré ».

Alfred De Musset.

« La neige ne brise jamais la branche du Saule ». **Proverbe Japonais.**



COMICE AGRICOLE DE CHATEAU-CHERVIX









Crédit photos : Didier MARCELLAUD

Le temps orageux de ce samedi 31 août n'avait pas découragé la foule venue nombreuse au comice de Château-Chervix. Nos amis éleveurs exposaient le fleuron de leur exploitation. Partout sur le champs de foire, chacun s'extasiait de la beauté des bêtes.

« Bravo les agri!»

C'EST LA RENTRÉE!





La rentrée 2024 – 2025 s'est très bien passée. Cette année l'école accueille 3 niveaux répartis dans les classes de madame Angélique GUISSET (directrice) et de madame Claire DECRESSAC.

Maîtresse Angélique accueille 24 élèves (5 CM1 et 19 CM2) et maîtresse Claire accueille 23 élèves (14 CE2 et 9 CM1).

Pour commencer cette nouvelle année scolaire, chaque élève a reçu un marque page pour booster la confiance en soi!

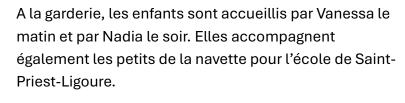
Du côté des papilles, Cédric est toujours là pour les régaler !

Les enfants ont rencontré ou retrouvé le cuisto préféré des élèves de Saint-Jean!

Cédric prend toujours autant de plaisir à cuisiner pour vos enfants et travaille de concert avec nos chères enseignantes notamment pour la semaine du goût.

Cette année les menus sont affichés pour 15 jours à l'école et vous pouvez les retrouver sur notre site internet.





Une petite surprise attendait les enfants le jour de la rentrée.

Amusez-vous bien!





DOSSIER SPECIAL SUR L'ENTRETIEN DE NOS COURS-D'EAUX



Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV)

Son territoire





LINÉAIRE DE COURS D'EAU SOUS COMPÉTENCE 3 625 km

LINÉAIRE DE COURS D'EAU SOUS INTERVENTION 200

SUPERFICIE DE ZONES HUMIDES

314 330

POPULATION STATUTAIRE



11

EPCI



O Ses compétences

© GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- 5° La défense contre les inondations
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Compétences complémentaires

- Organisation de campagnes de mesures sur la ressource en eau et les milieux aquatiques
- Organisation de l'animation et de la coordination des actions

Compétence exercée à la carte

- Aménagement et entretien d'ouvrages destinées à la pratique d'activités touristiques et sportives : canoë-kayak
- Son fonctionnement



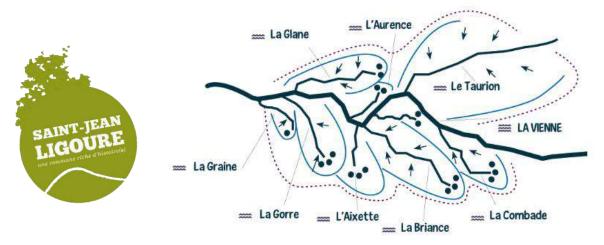
DOSSIER SPECIAL SUR L'ENTRETIEN DE NOS COURS-D'EAUX

Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne est un établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) sans fiscalité propre avec un statut d'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) depuis le 1er janvier 2020.

Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne est administré par un comité syndical de 35 membres depuis son évolution en EPAGE.

Les syndicats de rivières sont des groupements de collectivités territoriales compétentes géographiquement sur un bassin versant, dont l'objet est de mener toutes actions concernant la gestion d'un cours d'eau et de ses affluents.

Leur objectif est une gestion cohérente à l'échelle du réseau hydrographique, afin d'assurer notamment le libre écoulement des eaux tout en préservant la biodiversité, respecter les usages et les droits d'eau tout en transcrivant sur le terrain les orientations nationales et européennes.



Réseau hydrographique simplifié du SABV

Deux programmes d'intervention appelés Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques sont portés par le S.A.B.V.: un sur le bassin versant de la Briance et un sur la partie Vienne médiane avec ses affluents. Ces CTMA permettent de réaliser diverses actions en faveur des milieux aquatiques en bénéficiant d'aides publiques (Agence de l'eau Loire Bretagne, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Haute-Vienne...).



Le projet d'aménagement du ruisseau de la Goutte dans le bourg de St Jean Ligoure

Dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin de la Briance, divers projets sont menés pour améliorer l'état des cours d'eau et autres annexes hydrauliques.

Le ruisseau de la Goutte qui est un affluent en rive droite de la Ligoure (elle-même affluent de la Briance) va pouvoir bénéficier de ce programme. Ce cours d'eau traverse le bourg de Saint Jean Ligoure, passe sous la route départementale D15, longe la grande prairie du centre du village (parcelle cadastrale ZY 01) et se jette dans la Ligoure vers le pont de la route départementale D57.

Dans cette zone, il est facile d'observer que le ruisseau n'est pas dans son lit d'origine. En effet, on peut constater qu'à cet endroit, il est en hauteur et n'est pas dans le point bas de la parcelle. D'autre part, la pente actuelle du ruisseau sur ce tronçon n'est pas suffisante pour que les écoulements se fassent naturellement sans causer de perturbations.

Auparavant, le ruisseau passait au milieu de cette prairie et se jetait sous le pont de la D57 (où passe la Ligoure). En effet, une arche de ce pont était prévue pour son passage initialement, celle-ci est actuellement obstruée par des sédiments et de la végétation. On observe encore très bien l'ancien talweg d'origine en regardant dans la prairie.

Dernièrement, après plusieurs épisodes de fortes précipitations, les habitants du bourg de Saint Jean Ligoure ont à nouveau vu les niveaux d'eau monter rapidement et des coulées de boues traverser les routes et faire des dégâts matériels.

Dans ce contexte, la commune et le S.A.B.V. ont travaillé en concertation avec les propriétaires et l'agriculteur pour trouver



SABV SABV BASIN DE LA VIENT - PAGE

DOSSIER SPECIAL SUR L'ENTRETIEN DE NOS COURS-D'EAUX

une solution durable et résoudre les différentes problématiques à cet endroit. Un bureau d'études a donc été missionné pour travailler sur le sujet en tenant compte des différents éléments du site. Un projet avec plusieurs objectifs :

- Réduction de l'impact des crues dans le bourg en rendant les écoulements plus naturels (pente du ruisseau et tracé historique du lit)
- Amélioration du transport sédimentaire et des déplacements des espèces piscicoles (continuité écologique)
- Renaturation du ruisseau avec remise dans son talweg* d'origine
- Gestion de l'abreuvement du bétail et protection du cours d'eau

Les ouvrages sous les voiries départementales ne seront pas modifiés, l'intervention sur le ruisseau entre les deux routes devraient suffire à redonner une dynamique et limiter les risques.

Le ruisseau sera remis dans son lit d'origine et traversera à nouveau la prairie, un gros travail de déblai et d'aménagement du « nouveau lit » sera alors réalisé par une entreprise spécialisée.

Il est alors prévu une intervention en période de basses eaux. Selon les moyens humains et matériels déployés par l'entreprise qui sera retenue pour ces travaux, la durée du chantier pourrait être d'un à deux mois.

Les grandes étapes des travaux sont les suivantes :

- 1. Pose d'un filtre à paille pour limiter les départs de sédiments pendant la période du chantier ;
- 2. Terrassement en déblai du chenal sur 420 ml (toute la longueur de la prairie) ;
- 3. Apport de cailloux GNT 0/150 pour la partie renaturation du cours d'eau ;
- 4. Création d'un passage à gué pour le passage des animaux et de l'exploitant agricole ;
- 5. Création d'un abreuvoir pour l'abreuvement du troupeau ;
- 6. Mise en eau du chenal;
- 7. Pose des clôtures de chaque côté du ruisseau pour limiter le piétinement des bovins sur les berges et dans le lit du cours d'eau ;
- 8. Finitions ensemencement dans la prairie et remise en état de la parcelle.





DOSSIER SPECIAL SUR L'ENTRETIEN DE NOS COURS-D'EAUX

Ce projet est actuellement en cours d'instruction auprès des partenaires financiers et administratifs. Les travaux seront lancés après consultation des entreprises et ne seront engagés seulement sous réserve d'accords favorables de l'ensemble des partenaires consultés.

Le SABV sera donc le maître d'ouvrage pour ces travaux et aura le bureau d'études Impact conseil a ses côtés comme maître d'œuvre.

Pour tous renseignements complémentaires il est possible de contacter le S.A.B.V. pour ce projet ou d'autres questions en lien avec les milieux aquatiques.

*talweg : Ligne de fond d'une vallée. Dans un bassin versant le talweg est le lit du cours d'eau.

SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE

- 38 avenue du Président Wilson 87700 AIXE SUR VIENNE 05.55.70.77.17
- ✓ contact@syndicat-bassin-vienne.fr
- ## http://www.syndicat-bassin-vienne.fr/





ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

LIGOURE-BRIANCE

Siège social : Mairie **87260 SAINTJEANLIGOURE**



Photo ci-dessus : sculpture faite à la tronçonneuse lors d'une opération de nettoyage de la Briance par un artiste qui s'ignore : Rémy Sénamaud

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION NATIONALE DE PECHE A PARIS



Toutes les fédérations de France sont invitées à participer aux travaux de l'assemblée générale de la Fédération Nationale de Pêche. La délégation représentant la Haute-Vienne était composée de Jean-Jacques PICOT et de André AUDOUIN tous deux administrateurs. **Didier** et de MARCELLAUD, Vice-Président.

Sur la photo de gauche, entre Jean-Jacques PICOT et Didier MARCELLAUD se trouve le Président National, Claude ROUSTAN. Les trois hauts-Viennois ont également assisté à la réunion du Syndicat National et ont pris part au congrès.

CONCOURS DE PECHE « JEUNES PECHEURS »

Le concours de pêche « jeunes pêcheurs » s'est déroulé exceptionnellement en septembre 2024. La mauvaise météo et le changement de date ont probablement été la raison d'une participation plus faible qu'à l'accoutumée. Cette année, notre petite AAPPMA a eu l'honneur d'accueillir notre Président de la Fédération Départementale de pêche, Jean-Christophe BOIREAU et Jean-Jacques PICOT, Administrateur. Les élus de la fédération ont pu découvrir l'étang Royer, propriété de la société de pêche et les projets futurs qui devraient voir le jour grâce au fond actions destiné à financer les AAPPMA. Rappelons que cette année, ce fond a été mobilisé à deux reprises : l'un pour l'achat de 5 tables et 10 bancs, et l'autre pour subventionner l'achat des lots pour les différents concours. Il reste encore un peu d'argent à la Fédé et un 3ème dossier devrait être déposé avant la fin de l'année civile.

La pêche est une pratique relaxante et peu coûteuse : rejoignez-nous!



ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

LIGOURE-BRIANCE

Siège social : Mairie 87260 SAINTJEANLIGOURE



Photo ci-dessus : sculpture faite à la tronçonneuse lors d'une opération de nettoyage de la Briance par un artiste qui s'ignore : Rémy Sénamaud.

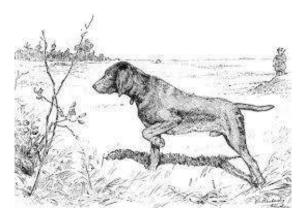






Photo ci-dessus à gauche Didier MARCELLAUD, au centre Jean-Christophe BOIREAU et à droite Jean-Jacques PICOT.

Crédit photos : Martine LEGER



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE SAINT-JEAN-LIGOURE. A.C.C.A.

Bonjour à toutes et à tous,

La vie de notre association marque une légère pause mais continue en interne à faire face à ses obligations financières, administratives ainsi que sur le terrain.

Pour en revenir à la saison passée son bilan est plutôt contrasté tant sur le gros gibier que sur le petit à part le pigeon ramier qui est toujours présent et la bécasse qui depuis plusieurs années semble bien implantée malgré le peu de surface boisée que compte notre territoire.

Le chevreuil se porte bien, sa présence est constante et son effectif est stable. Quant au sanglier, il attire particulièrement notre attention car il provoque les dégâts que



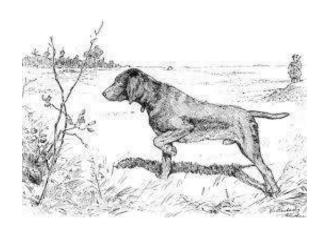
nous savons mais la gestion draconienne de la saison 2022/2023 a tout de même montré son efficacité en la manière et la situation paraît maitrisée pour le moment. Mais attention les semis en cours pourraient bien attirer nos chers sus scrofats* donc restons vigilants.



Certains d'entre vous ont pu courant en soirées observer mars des véhicules roulant à faible allure équipés de projecteur balayant la nature. Pour ceux qui n'ont pas l'information nous avons en coordination avec la Fédération de Chasse de la Haute-Vienne et sur autorisation préfectorale procédé au recensement approximatif du gibier

présent sur le territoire et alentours. Ces comptages ont été effectués sur trois soirées sur un circuit défini de 29kms afin de pouvoir créer la présence au kilomètre des différentes espèces (IKA*).

Ces comptages permettent ainsi de pouvoir affiner la gestion et prendre différentes décisions en ce sens.



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE

DE SAINT-JEAN-LIGOURE.
A.C.C.A.

La sécurité est un acte majeur de notre activité qui pourtant est critiquée par de nombreux médias et autres « anti tout » qui ne regardent nulle part ailleurs, car lorsque l'on consulte les faits divers, les accidents mortels sont nombreux dans différents loisirs; le ski, l'alpinisme, la mer, et même la randonnée qui elle devrait



être synonyme de tranquillité, d'apaisement. Je m'arrête là car je pourrai en citer bien d'autres exemples. Bien sûr, chaque accident est un accident de trop car c'est parfois une vie qui disparaît et qui laisse traces désastreuses et inoubliables mais malheureusement le risque zéro n'existe pas. Tout au long de la saison de chasse nombreux de ceux qui circulent sur nos routes ont pu voir que nous sommes

responsables en signalent notre présence dans les alentours avec l'implantation de panneaux de chasse en cours, et là je me pose souvent la question sur l'attitude agressive et irresponsable de nombreux automobilistes alors que nous essayons d'apporter un maximum de sécurité avec les moyens dont nous disposons même si notre activité ne plaît pas à tous restons responsable de nos faits et gestes.

Je terminerai en vous souhaitant de bonnes vacances et avec j'espère une météo plus clémente qui jusque là nous fait défaut de plus je vous invite à notre soirée PAËLLA le samedi 5 octobre 2024 en soirée pensez à retenir.

A bientôt.

Le président GOURGOUSSE Jean-Claude.

*Le sanglier (Sus scrofa): mammifère de la famille des suidés est de l'ordre des Artiodactyles. Pour information le phacochère (Phacochoerus) fait partie de la même famille.

*IKA : indice au kilomètre du nombre d'animaux pour chaque espèce comptabilisée.



Visites guidées du village de Saint-Jean-Ligoure

10 ans déjà!

Ce projet est né en 2014, il y a déjà 10 ans ! Un beau projet de retraite !

Il a fallu du travail et des soutiens mais c'est aujourd'hui un succès.

Je remercie l'Office du Tourisme du Pays de Nexon et Monts

de Châlus qui a organisé cette année plusieurs visites pendant l'été. J'ai ainsi reçu plusieurs groupes de visiteurs, curieux de découvrir l'histoire et le patrimoine de notrebourg. L'une d'elle a dû être annulée en raison de la canicule. Le soleil tape fort parfois dans nos petites ruelles !Ces visites se passent toujours dans une ambiance très conviviale, sympathique et même amicale et se terminent souvent agréablement au Bistrot Saint-Jean.

Une prochaine visite est organisée par l'Office du Tourisme à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine. Cette visite dure un peu plus longtemps puisqu'elle se prolonge jusqu'au moulin de Richebourg et je remercie Rémy Sénamaud qui chaque année, très gentiment, reçoit mon groupeun peu tardivement, avant la clôture des visites du moulin.





Les recherches sur l'histoire et le patrimoine de Saint-Jean-Ligoure et de ses environs ne cessent de s'enrichir. Je remercie Claude Mouret, Président de l'association Histoire et

Patrimoine du Pays des Briances qui m'apporte toujours son aide et son soutien et qui m'a permis d'écrire des articles sur Saint-Jean-Ligoure dans les bulletins de son association.

Dans le dernier bulletin n° 29 un article important d'une soixantaine de pages est consacré au château de l'Âge du Bois et à Dominique Vergez, l'architecte qui l'a construit. Ce château a été bâti à la demande de Jules de Luret de Feix en 1890 à partir d'un petit pavillon de chasse déjà existant à cet endroit. Au niveau de l'architecture, on retrouve le style éclectique de Dominique Vergez qui mélange le gothique, le néogothique et une tendance plus moderniste de la Belle Epoque, ce qui donne fière allure à ce château.

Un travail passionnant de recherche fait sur l'œuvre de cet architecte de la fin du XIXe et début du XXe nous a permis de découvrir les nombreux bâtiments qu'il a réalisés à Limoges, dans la région Limousin et au-delà. Les fortes empreintes de son talent d'architecte sont encore bien visibles aujourd'hui. Ces œuvres remarquables et précieuses ont marqué la ville de Limoges et occupent une place importante dans le patrimoine public et religieux de notre région.

D'autres sujets sur le patrimoine mais aussi sur des personnalités qui ont habité notre commune sont actuellement en cours. Des articles sont en préparation.

Je remercie Didier Marcellaud et toute la municipalité pour leur confiance et leur soutien précieux et infaillible depuis 10 ans. Sans leur soutien pendant toutes ces années, rien n'aurait été possible.

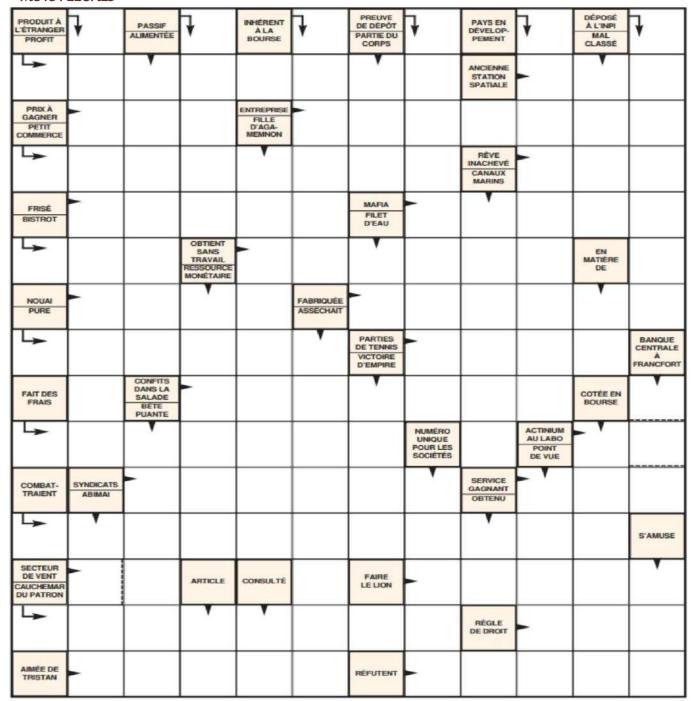
Anne-Marie Cubertafon

https://histoirepatrimoinepaysdesbriances.blogspot.com



Coin Jeux des Grands

MOTS FLÉCHÉS



SUDOKU

5	4			2		8		6
	1	9			7		-	3
			3			2	1	
9			4		5		2	
		1				6		4
6		4		3	2		8	
	6					1	9	
4		2			9			5
	9			7		4		2

MOTS MÉLÉS

ALPAGE	CHALET	PISTE
ALPES	DÉGEL	RANDONNÉE
ALPINISME	ESCALADE	RAQUETTES
ALTITUDE	EVEREST	REMONTÉE
ANDES	FORET	ROCHEUSES
APLOMB	HIMALAYA	SIERRA
ARMOR	GLACIER	SOMMET
ASCENSION	MASSIF	TÉLÉPHÉRIQI
BALISAGE	MONTAGNE	TERTRE
CAMPING	NEIGE	TOURISME
CANYONING	OISANS	TRANSAT
CASCADE	PANORAMA	TREKKING

LSPISTEEDALACSEE EOAEXMEEAMARONAP GMPUGOGETRANS A T S EMLQLNANETTOEREE DEOIATPNMEAITC R D ATMRCALOSLMS TA TN CABEIGADIAAN E M RA SLAHENRNRHSEUP EH APLPREMAUCSCQI K 1 CIIEORORODISAN KM ANSLFORETIFARG 1 A RIAECANYONINGNNL RSGTEDUTITLAEAGA EMEIRREMONTEELEY IESEPLAEVERESTGA SNASIOROCHEUSESE

Coin Jeux des Petits





Les plantes vivaces définition et conseils

Revenant fidèlement au jardin chaque année, les vivaces sont des plantes faciles à vivre et offrent une immense variété de formes, de dimensions et de couleurs. Vivaces tapissantes ou hautes, pour le soleil ou l'ombre, il y en a pour tous les goûts!



Définition d'une plante vivace

Contrairement aux plantes annuelles et bisannuelles, une plante vivace est une plante capable de vivre plusieurs années consécutives. Certaines vivaces à feuillage persistant restent présentes au jardin toute l'année; d'autres perdent leurs feuilles en automne et deviennent invisibles en hiver, mais leurs racines subsistent sous la terre et leur permettent de repartir au printemps suivant.

Incontournables au jardin d'agrément, les vivaces s'y installent durablement et demandent relativement peu d'entretien. Se pliant à tous vos désirs, elles sont idéales aussi bien en couvre-sol que pour composer des massifs et des rocailles. Elles se prêtent également à une utilisation en potées fleuries ou en jardinières pour les terrasses et les balcons.

Plantation et culture des plantes vivaces

La plantation des vivaces achetées en godets

- Sortez délicatement les plants de leurs godets après les avoir mis à tremper dans une bassine d'eau.
- Creusez des trous généreux et espacez-les en fonction des distances de plantation préconisées (évitez les plantations trop serrées, erreur classique du débutant).
- Déposez chaque vivace dans son trou et rebouchez avec la terre retirée en y ajoutant au besoin une poignée de compost.
- Tassez la terre à la main tout autour de la plante et aménagez une cuvette d'arrosage.

- Arrosez copieusement, même par temps de pluie.
- De préférence, mettez en place un paillis qui conservera la fraîcheur de la terre et limitera la croissance des mauvaises herbes.

À savoir : le début de l'automne (septembre et jusqu'à mi-octobre) est la meilleure période pour planter des fleurs vivaces. Une autre période favorable est le printemps, en avril-mai.

L'entretien des plantes vivaces

L'entretien des vivaces consiste à les arroser régulièrement en fonction de leurs besoins et à enlever les fleurs fanées afin de prolonger les floraisons.

En fin d'automne, taillez les tiges des vivaces au ras du sol, en marquant éventuellement leur emplacement dans les massifs. En règle générale, il n'y a pas de précautions particulières à prendre en hiver, car la grande majorité des plantes vivaces sont rustiques (résistantes au froid). Un simple paillage suffira à protéger les vivaces moins rustiques.



À noter : certaines fleurs vivaces à floraison longue, comme les népétas ou les géraniums vivaces, gagnent à être rabattues (coupées) plus ou moins sévèrement en début d'été, ce qui provoque une abondante remontée florale.

Au bout de 2 ou 3 ans, il est bon de rajeunir les vivaces en divisant leurs souches, qui deviennent trop importantes. Déterrez le pied de la vivace et tranchez-le en deux ou en quatre avec une bêche. Chaque éclat peut être replanté dans un endroit différent, ce qui constitue une façon économique de multiplier la plante.

Buis taillés en boules, rosiers, népétas et lis © Hervé Lenain / Biosphoto

Les plantes vivaces, une palette végétale infinie

Les plantes vivaces sont traditionnellement appréciées pour leurs floraisons, qui adoptent des formes et des couleurs variées : hampes bleues des delphiniums, clochettes étoilées des campanules, marguerites au cœur d'or, spectaculaires fleurs sphériques des agapanthes...

D'autres vivaces ont une floraison insignifiante ou éphémère, mais des feuillages d'un grand intérêt décoratif, irremplaçables pour dynamiser les massifs. Les hostas entrent dans cette catégorie, par exemple 'Frances Williams' au beau feuillage vert foncé bordé de vert clair, ou 'Dream Weaver' aux feuilles jaunes bordées d'un vert bleuté. Les heuchères offrent également des feuillages aux coloris souvent somptueux, comme ceux de la célèbre heuchère 'Caramel'.

La mode est aussi aux fougères et surtout aux graminées, qui apportent une touche sauvage au jardin. Fétuques, pennisetums et miscanthus n'ont pas ainsi leur pareil pour alléger les massifs ou composer un arrière-plan majestueux.



Des plantes vivaces pour toutes les saisons

D'avril à Noël, et au-delà, les vivaces illuminent les plates-bandes et animent tous les coins du jardin.

Vivaces à floraison printanière et estivale

Les corbeilles d'argent et les aubriètes, idéales pour fleurir un muret, sont parmi les premières vivaces à ouvrir le bal des floraisons en avril. Elles sont suivies un mois plus tard par les romantiques cœurs-de-Marie, les ancolies aux graciles corolles, les phlox, les lupins et bien d'autres.

En mai débutent également des floraisons qui se renouvelleront quasi sans interruption jusqu'en octobre : par exemple, celles des gaillardes aux vives couleurs, des érigérons aux petites fleurs ressemblant à des pâquerettes, des coréopsis d'un jaune éclatant, sans oublier les népétas, irremplaçables pour accompagner d'un brouillard bleu la floraison des rosiers.

Juin voit fleurir les gauras aux légers papillons blanc rosé, les astrances, les campanules, les delphiniums...

Vivaces à floraison automnale et hivernale

De fin août à novembre, les asters portent des myriades de petites fleurs en étoiles, souvent dans des tonalités bleues ou mauves. L'automne est aussi le moment de la pleine floraison des anémones du Japon et des grands orpins à fleurs roses (Sedum spectabile).

Mieux encore, il existe des fleurs vivaces capables d'apporter un peu de couleur au jardin au cœur de la saison froide, telles les bruyères d'hiver et les hellébores ou roses de Noël.

Pour la mi-ombre, pensez aux ancolies, aux asters, aux cœurs-de-Marie, aux campanules, aux digitales, aux heuchères, aux alchémilles mollis, dont les feuilles plissées retiennent joliment la pluie et transforment chaque goutte d'eau en perle...



Pour l'ombre, choisissez par exemple les anémones du Japon, les astilbes aux légers plumets roses ou blancs, certains géraniums vivaces, les pulmonaires au feuillage curieusement tacheté, les hellébores, les pervenches, les fougères, les hostas...

MOTS FLÉCHÉS

Solutions

des jeux

petits et

grands

Réponses1. Flocons 2. Étoile 3. Lumières 4. Chaminou 5. Lutin 6. Boule 7. Biscuits 8. Cadeaux

	D		D		R		R		E		В
В	E	N	E	F	1	С	E		M	T	R
	L	0	Т		s	0	С	T	E	Т	E
В	0	U	т	ī	Q	U	E		R	E	٧
	С	R	E	P	U		P	E	G	R	E
В	A	R		Н	E	R	1	Т	E		Т
	L	1	A	1		U	S	1	N	E	E
٧	1	E	R	G	E		s	E	Т	s	
П	S		G	E	s	1	E	R	S		В
D	E	Р	E	N	s	E		s		Α	C
		U	N	1	0	N	s		Α	С	E
L	U	Т	т	E	R	Α	1	E	N	Т	
	s	0			А		R	U	G	1	R
F	A	1	L	L	1	Т	E		L	0	1
	1	s	E	U	Т		N	ī	E	N	Т

			SU	DO	KU			
5	4	3	9	2	1	8	7	6
2	1	9	6	8	7	5	4	3
8	7	6	3	5	4	2	1	9
9	8	7	4	6	5	3	2	1
3	2	1	7	9	8	6	5	4
6	5	4	1	3	2	9	8	7
7	6	5	2	4	3	1	9	8
4	3	2	8	1	9	7	6	5
1	9	8	5	7	6	4	3	2



Section FNATH de
SAINT GERMAIN LES BELLES – PIERRE BUFFIERE
Sous délégation du Groupement Départemental
6 Avenue du Président Sadi Carnot
87350 PANAZOL
TOL: 05 55 24 48 07

Tel: 05.55.34.48.97 fnath.87@orange.fr www.fnath87.org

La FNATH 87 une association qui reçoit, écoute, conseille, accompagne et défend ses adhérents

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...-).

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, est reconnue d'utilité publique depuis 2005.

Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.

2 juristes reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent et entreprennent avec les adhérents les démarches nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?

Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à solliciter un entretien avec une juriste soit par téléphone, soit en présentiel ; pour ce faire, les personnes (adhérentes et non adhérentes) sont invitées à prendre rendez-vous au 05.55.34.48.97 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas contacter :

le groupement de la Haute Vienne
 FNATH 87
 6 Av du Président Sadi Carnot – 87350 PANAZOL
 05 55 34 48 97 - fnath.87@orange.fr
 http://www.fnath87.org







Adresses utiles



Commerces



Le BistrotSt Jean

CAFÉ, RESTAURANT, CAVE À VIN, ÉPICERIE Stéphanie ALLONEAU Place du 8 Mai 1945 Tél. 05 87 50 30 89 contact@bistrot-st-jean.fr

Producteurs



Œufs bio

M. & Mme LAVAUD Lieu dit Lauterie Tél. 05 55.00.65.85



Volailles traditionnelles

Sylvie FRUGIER Lieu dit Légonie Tél. 05.55.00.69.46

Artisans



Travaux agricoles

Aline GOURCEROL Lieu dit Le Puy Lapause Tél. 05.55.00.94.60



Écuries

Karine ROUX Lieu dit La Cipière Tél. 06.22.38.17.97



<u>Chenil, Pension, dressage,</u> vente

Laurick MAUDET La Grande pièce Tél. 05.55.00.94.18

Artisans



Menuisier Ebéniste

« **Lo' Talhier** » Laurent PAROT Lieu dit Chabreloute Tél. 05.55.00.45.90



MTS Rénovations

Daniel FAUGERAS Lieu dit Samie Tél. 06.99.71.24.40



Entretien Parcs et Jardins

Gilles MARTIN Lieu dit Le Pertuis Tél. 06.81.91.36.07



<u>Terrasse – Parquet – Ouvrage</u> bois

"Happy Deck"
Yannick LAMBROS
Lieu dit Les Vigeries

Tél. 06.28.93.18.78



Maçonnerie, gros œuvre

Aurélien THOURAUD Lieu dit Le Coudert Tél. 06.99.89.00.46



<u>Chauffage, Électricité,</u> Plomberie, Sanitaire

Ets TOURNIEROUX, Eddy COIFFE Lieu dit Les Plagnes Tél. 05.55.08.45.67



Couture, Retouches

« Lolo. Créa. » Laurence DESFORGES Lieu dit Le Bois La Porte Tél. 07.77.07.08.28



Adresses utiles



Local communal de Santé et Bien-être



Infirmières

Lucie BOURDEAU
Karen DENOUEIX
Pauline MOURET
Corinne TADARY
Tél. 05.55.00.17.34
06.71.82.75.36



Bien-être et détente

Les 3 clefs de GaYa Vanessa GAY Tél. 06.87.94.21.50



Diététicienne

Pauline COURTOIS Tél. 06.43.33.52.74 sur rendez-vous

Gardiennes agréées



Isabelle BERRUELLE Tél. 05.55.00.44.86

Carine BOUSQUET Tél. 06.15.36.98.96

Laurence DEGEORGES Tél. 07.77.07.08.28

Associations



A.C.C.A. (Société de chasse)

Président : Jean-Claude GOURGOUSSE

Tél. 06.79.69.89.32.



AAPPMA « Ligoure-Briance »

(Société de Pêche)

Président : Didier MARCELLAUD

Tél. 05.55.00.95.27



Comité des Fêtes

Présidente : Emmanuelle CONRADY

Tél. 07.89.95.50.08



Parents d'élèves

Président: David ROBINE Tél. 06.07.78.64.72



Les Achillées de St Jean

Ass. Les Amis des fleurs (Fleurissement)

Président : Laurent LEBRAUD

Tél. 06.03.38.30.82

Tourisme



Visite guidée du Bourg

Anne-Marie CUBERTAFON Tél. 06.88.29.87.89

Gratuite sur réservation



Gîtede Richebourg

Rémy SENAMAUD Lieu-dit « Richebourg » Tél. 06.50.23.93.11



FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Horaires:

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 8h50 à 12h00 et 13h40 à 16h20

Tél.: 05.55.44.76.46

GARDERIE MUNICIPALE

Lieu groupe scolaire : 09.67.82.76.46

Vos interlocuteurs:

Cédric LEMASSON, Vanessa CAPELLE et Nadia MINAULT

Personnels encadrants:

Cédric LEMASSON, Vanessa CAPELLE et Nadia MINAULT

Le matin de 7h00 à 8h40 Le soir de 16h20 à **19h00**

Coût: 1.70€ le matin, 1.70€ le soir

CANTINE SCOLAIRE

Lieu groupe scolaire:

05.55.44.76.46

Votre interlocuteur:

Cédric LEMASSON

Personnels encadrants:

Cédric LEMASSON, Nadia MINAULT

Coût:

- 2.90€ par repas et par enfant
- 4.50€ par repas et par adulte

ASSAINISSEMENT

Redevance assainissement eau : 1.60€/m³

Taxe raccordement au réseau d'assainissement collectif des maisons neuves : 2000€

CIMETIERE

Les concessions :

• Terrain commun : 10€/m²

Concession trentenaire : 25€/ m²
 Concession cinquantenaire : 40€/ m²

• Concession perpétuelle : 100€/ m²

Le columbarium :

Ce service propose uniquement la location des cases.

Pour une durée de 15 ans : 300€
Pour une durée de 30 ans : 500€
Redevance d'ouverture : 30€

Le caveau communal :

• Pendant les six premiers mois : gratuit

• Jusqu'à 12 mois : 100€/mois

• Au-delà : 300€/mois

Le jardin du souvenir : redevance unique

de **200€**

Remarque: les particuliers et les entreprises qui sont amenés à intervenir pour des travaux de nettoyage de caveau, de construction ou de rénovation de sépultures doivent auparavant informer le secrétariat de mairie et s'acquitter d'une redevance de 30€.

LOCATION SALLE DES FETES

Location habitants commune:

Salle des Fêtes seule : 100€
Salle des Fêtes et cuisine : 120€

• Option chauffage: + 30€

Location habitants hors commune et entreprises :

• Salle des Fêtes seule : **230€**

• Salle des Fêtes et cuisine : 250€

• Option chauffage: + 30€ (du 15 octobre au 15 avril)

Location associations commune:

• Salle des Fêtes seule : gratuit

• Salle des Fêtes et cuisine : gratuit

• Option chauffage : gratuit

Conditions à remplir pour utiliser les locaux :

- Fournir une attestation d'assurance (particuliers, associations et entreprises).
- Verser une caution par chèque du montant total de la location. Celui-ci sera restitué après paiement.
- Remarque :

en cas de dégradation, le coût réel du matériel sera facturé aux personnes ayant loué les locaux. Si les locaux sont restitués sans nettoyage, celuici sera facturé 200€.



Wie Pratique

La Mairie

Votre interlocutrice : Catherine Méchain

Petit rappel : l'entrée s'effectue côté départementale et non côté parc.

Maire: D. MARCELLAUD

06 17 21 59 74 - didiericos@protonmail.com

Permanence le samedi matin

1^{ere} Adjointe : Céline Cheyronnaud 06 48 85 09 82 - cheyronnaud@orange.fr

2ème Adjoint : Nicolas De Jesus

06 34 51 17 52 - dejesusnicolas@ymail.com



Site internet:

www.saintjeanligoure.fr



Application « Panneaupocket » Suivez toute l'actualité de la commune

Responsable de la communication : Nicolas De Jesus

La déchetterie à Nexon



Horaires d'ouverture

Du Mardi au Samedi : 9h00 - 11h45 et 14h00 - 17h15





9 06 20 91 21 45

- La collecte des ordures ménagères est effectuée un mardi sur deux chaque mois.
- Il faut également bien penser à trier vos ordures ménagères et déposer à l'éco-point du bourg les déchets recyclables.

Remarque : si vous n'avez pas encore de carte d'accès au site, s'adresser à la personne s'occupant de la déchetterie qui vous en délivrera une.

Journal municipal « Chabatz d'entrar » distribué 3 fois par an, il vous informe de l'actualité de la commune.

Ont participé à la réalisation de ce numéro : Didier Marcellaud, directeur de la publication,

Céline Cheyronnaud, Nicolas De Jesus, Christelle Bobeau, la société de chasse, de pêche, le SABV, Anne-Marie Cubertafon.

Avenue des Tilleuls

87260 Saint Jean Ligoure

Mail: mairiesaintjeanligoure@orange.fr



®05 55 00 61 83



U <u>Horaires d'ouverture</u>

Lundi, Mardi et Jeudi : de 15h00 à 18h00 Vendredi au Samedi : de 9h00 à 12h00

Les Gendarmeries







🕒 Horaires d'accueil

Pierre-Buffière:

Lundi et mercredi de 14h00 à 18h00 Samedi de 8h00 à 12h00

Saint-Germain-Les-Belles:

Vendredi de 8h00 à 12h00

Solignac:

Lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

La Poste de Pierre Buffièr





9 05 55 00 98 54

Assistante sociale

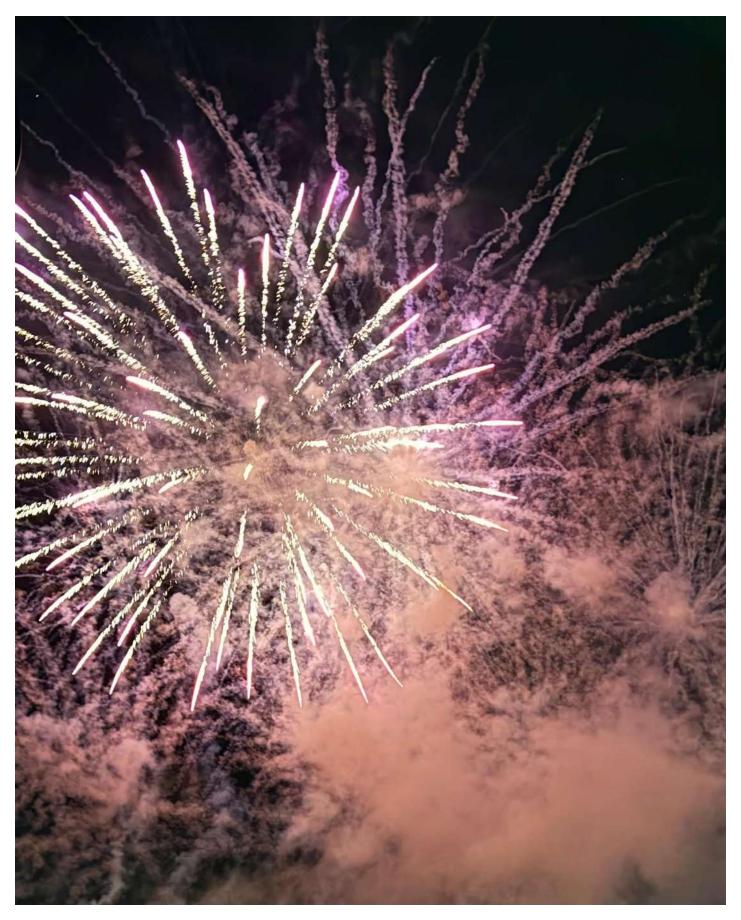
Permanence Mercredi 9h/12h

A **Pierre-Buffière** - 4 ter Av. de Toulouse Laurence MOCAER



🥯 05 55 30 11 98





La fête de la Saint-Jean ayant été annulée en raison de la décision de Monsieur le président de la République de convoquer les électrices et les électeurs pour des élections législatives anticipées, le feu d'artifice a été reprogrammé le samedi 28 septembre 2024. Comme chaque année, le spectacle était magnifique comme l'atteste la photo ci-dessus.